

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente  
  M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire  
  Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE  
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

**DEUXIÈME PARTIE**

**VOLUME 11**

Séance tenue le 16 février 2005, 19 h  
Office de consultation de Montréal  
1550, Metcalfe, 14 ième étage  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2005.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

COLLECTIF EN ANIMATION URBAINE L'AUTRE MONTRÉAL

BERNARD VALLÉE.....	1
---------------------	---

DOCOMOMO QUÉBEC

YVES DESCHAMPS, RICHARD LAFONTAINE, FRANCE VANLAETHEM.....	24
--	----

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

JONATHAN CHA, MARIE-CLAUDE ROBERT .....	41
---	----

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

BENOIT GOUDREULT, ROBERT NELSON .....	55
---------------------------------------	----

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée de consultation publique au cours de laquelle nous entendrons vos commentaires et opinions sur le Projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

10 Mon nom est Catherine Chauvin. Je suis commissaire à l'Office de consultation publique et je suis accompagnée de madame Jocelyne Beaudet et de monsieur Yves Archambault, tous deux commissaires additionnels.

15 L'équipe de la commission comprend également madame Michèle Bertrand, analyste principale, ainsi que messieurs Rémi Manesse et Sylvain Provost.

L'assemblée d'aujourd'hui est enregistrée. C'est madame Maisonneuve qui s'assure de la sténographie et monsieur Vinet qui s'occupe de la sonorisation. L'enregistrement et sa transcription écrite seront mis à la disposition du public sur le site Internet de l'Office.

20 Alors, sans plus tarder, j'invite messieurs et madame du Collectif L'autre Montréal, donc madame Catherine Browne et monsieur Bernard Vallée à venir. Ça va être monsieur Vallée?

### M. BERNARD VALLÉE :

25 Oui.

### LA PRÉSIDENTE :

30 Vous pouvez même venir à trois si vous voulez supporter votre collègue dans sa présentation, il y a de la place et vous êtes bienvenus à le faire. Donc, bonsoir et bienvenue.

### M. BERNARD VALLÉE :

35 Bonsoir.

### LA PRÉSIDENTE :

40 Alors, nous avons reçu votre mémoire. On en a pris connaissance, on vous invite à nous le présenter pendant une dizaine de minutes, si vous êtes capable de le résumer.

Puis après ça, bien, on vous posera des questions. On va profiter de votre présence et de celle de vos collègues.

**M. BERNARD VALLÉE :**

45

D'accord. Alors, je suis Bernard Vallée. Je suis le cofondateur du Collectif d'animation urbaine L'autre Montréal et actuellement le coordonnateur des programmes éducatifs. Je commencerais peut-être par une très brève présentation, qui va donner aussi la couleur de ce sur quoi on s'est centrés dans l'analyse du projet de politique.

50

Notre collectif est un organisme sans but lucratif, qui existe depuis un peu plus de 20 ans et qui est un organisme de formation, d'éducation populaire, d'animation socioculturelle, qui veut favoriser l'implication active des citoyens en leur offrant des moyens et des occasions de mieux connaître et de comprendre leur société, leur ville, leur milieu par l'analyse des réalités et des enjeux socio-urbains par la diffusion de l'histoire ouvrière et de la culture populaire, et par la mise en valeur et l'interprétation du patrimoine urbain.

55

60

En fait, pour nous, le patrimoine, c'est un élément sur lequel on appuie, qui supporte, en fait, toute une éducation à la citoyenneté, d'une certaine façon, mais en s'appuyant sur les traces, sur ce patrimoine qui sont les traces de ceux qui nous ont précédé.

65

Alors, avec des très petits moyens, L'autre Montréal rejoint chaque année plus de 10 000 personnes à peu près à travers à peu près 400 activités d'animation. Et c'est essentiellement les Montréalais qui utilisent nos services, le grand public, bien sûr, mais aussi les milieux de l'éducation, de la fonction publique, l'action communautaire.

70

On fait partie donc de ces groupes qui, depuis longtemps, appelaient à l'adoption d'une Politique du patrimoine à Montréal et à Québec. Et on est extrêmement heureux de voir non seulement ce projet de politique, mais aussi ce qu'elle a dans le ventre ou ce qu'il a dans le ventre ce projet parce que, pour nous, c'est une étape importante pour la Ville dans la réalisation de ses engagements. On apprécie d'autant ce débat public que le gouvernement du Québec n'en finit pas d'accoucher d'une politique et on espère que l'initiative de la Ville va servir d'exemple au gouvernement national.

75

On aimerait, en commençant, rappeler qu'un nombre extrêmement important de mouvements sociaux et de mouvements consacrés au patrimoine ont adopté une déclaration québécoise sur le patrimoine et il nous semblerait plus que symbolique que la Ville dans sa politique finale intègre cette déclaration qui nous mettrait, en fait, au diapason des initiatives québécoises ou étrangères qui se rapportent à ça.

80

Et je voudrais peut-être juste citer une phrase de cette déclaration, qui montre que

le patrimoine ce n'est pas seulement un petit supplément d'âme dans notre vie sociale ou un divertissement sélect pour gens cultivés, c'est l'idée du droit à la mémoire – puis je pèse mes mots – le droit à la mémoire et le devoir de respect envers les gens, les lieux et les objets qui en sont porteurs. On est dans un autre registre que celui de la superficialité et de la légèreté.

Alors, le reste de ma présentation va commencer sur ce qui nous semble, je dirais, pour L'autre Montréal, le plus urgent, je dirais, à défendre comme point de vue. Et je terminerais, si j'ai le temps, avec des éléments qui probablement auront déjà été soulevés et peut-être beaucoup plus développés par d'autres organismes.

Je voudrais aborder principalement la question de la sensibilisation, de tous les efforts et les stratégies de sensibilisation, et la place, le rôle et le soutien des mouvements associatifs qui se consacrent à la promotion, à l'éducation du patrimoine. Ça va être les morceaux les plus importants de notre présentation.

Alors, on s'est réjouis énormément de voir que le projet de politique traitait la sensibilisation comme un élément important dans le projet de politique et on aimerait que le texte de la politique qui sera adoptée place cet enjeu de façon plus centrale, et que la Ville y consacre des énergies et des ressources plus importantes qu'aujourd'hui.

La sensibilisation vue comme effort, stratégie, activité concrète pour que les citoyens s'approprient le patrimoine, l'intègrent à leur vie, reconnaissent ce patrimoine, l'apprécient, le défendent. À la fois la sensibilisation du public au patrimoine donne pour nous un supplément de citoyenneté à la population, dans le sens où la construction d'une mémoire collective aide le citoyen à se sentir plus citoyen, en s'inscrivant dans une continuité sociale et politique et culturelle dans la société, pour connaître le passé, permettre de mieux comprendre le présent et d'oser des projets pour l'avenir.

Le deuxième élément qui nous semble donc, en plus du renforcement de l'identité collective, c'est le développement d'une vigilance citoyenne. Et ce développement-là, ce rôle de la sensibilisation au patrimoine va probablement être l'élément central qui va faire qu'une Politique du patrimoine va être appliquée, suivie, mise à jour, va devenir quelque chose de vivant.

La sensibilisation du public fait que le chien de garde principal de l'application de la politique va être effectivement ce public. La sensibilisation est à la fois à la source des politiques du patrimoine mais va être aussi dans la continuité et l'application de ces politiques.

Alors, c'est pour ça que nos recommandations touchent particulièrement au fait que la politique accorde un rôle central aux stratégies de sensibilisation et d'éducation au patrimoine, et incite la Ville à fournir aux partenaires qui portent ces stratégies de

125 sensibilisation, la Ville fournisse donc les ressources et les conditions qui leur permettent d'accomplir leur mission.

130 C'est sûr qu'à travers des publications spécialisées, à travers les médias, à travers les institutions culturelles et éducatives, cette sensibilisation peut se faire, mais on ne peut pas passer à côté de ceux qui ont été à l'origine de cette sensibilisation, c'est-à-dire les mouvements sociaux, le mouvement associatif au niveau du patrimoine.

135 Quand on parle de mouvement associatif, on parle de comités de citoyens, de comités de résidants qui ont inclus à travers leur action de défense de leur milieu de vie des éléments d'éducation au patrimoine.

140 Je voudrais simplement rappeler le rôle pionnier d'associations de locataires ou de comités logement, alors qu'on ne parlait pas beaucoup d'histoire de quartier. Je pense aux comités logement Saint-Louis, Rosemont, Villeray, qui ont été les premiers à créer des histoires de quartier, alors que personne ou très peu de gens s'en souciaient. Je pense, bien sûr, aux sociétés historiques qui s'y consacrent en totalité à ça, aux mouvements métropolitains ou régionaux de défense et de promotion.

145 Et là, on veut rendre hommage particulièrement à Sauvons Montréal et Héritage Montréal qui ont tracé beaucoup la voie. L'autre Montréal se situe aussi dans ces mouvements métropolitains, et aussi les organismes provinciaux de défense du patrimoine moderne, du patrimoine industriel, des maisons anciennes, etc.

150 Ce soutien aux partenaires associatifs, il peut prendre plusieurs formes. Et la première forme qu'on appuie et on était content de le trouver dans le projet politique, c'est bien sûr le réseau qui est en train de se mettre sur pied. Le Réseau patrimoine comme réseau d'acteurs, comme réseau d'information, comme réseau de lieux est important. Mais pour que les organismes du milieu puisse y participer, il va falloir qu'ils aient les outils pour y participer, en plus que le réseau lui-même, son financement, son organisation, sa coordination soient soutenus par la Ville.

155 Alors, comment faire pour que ces mouvements, ce milieu associatif qui, comme le soulignait le Groupe-conseil, soit le levain dans la pâte, puisse continuer à être l'ingrédient secret qui empêche le pain de rassir; une politique qui resterait sur une tablette, par exemple. Alors, on a plusieurs recommandations à ce niveau-là.

160 Première recommandation, c'est qu'il faut avoir une politique de financement qui dépasse l'indigence actuelle. Vous connaissez probablement le seul programme qui existe à la Ville de Montréal pour soutenir les organismes au patrimoine, le Programme de promotion des organismes en matière de patrimoine, le programme POMP. Ce programme a un  
165 montant, je pense, de 152 000 \$ pour une vingtaine d'organismes avec... le maximum

qu'on peut avoir, c'est à peu près 10 000 \$.

170 Ça, c'était probablement, il y a 10 ou 20 ans, intéressant comme programme, parce que la plupart des groupes en patrimoine étaient des groupes qui faisaient des projets, des bénévoles qui faisaient de temps en temps un projet, même pas nécessairement tous les ans, et ça devait correspondre à ça.

175 Aujourd'hui, ce n'est plus ça. Quand on voit, par exemple, notre organisme Sauvons Montréal ou d'autres qui ont des activités toute l'année, qui rejoignent 10 à 12 000 personnes par année avec des équipes permanentes, ce genre de financement est complètement désuet et caduc.

180 D'abord, un soutien substantiel, ensuite un soutien des modes de financement qui prévoient le fonctionnement. Hier matin, le ministère de la Culture rendait publique sa réorganisation du soutien aux organismes culturels, mais ça ne concerne pas les organismes locaux et régionaux, mais ils vont introduire pour les organismes nationaux en patrimoine du financement de fonctionnement.

185 Il me semble que, dans l'entente que la Ville est en train de négocier avec le ministère de la Culture et des Communications, des montants plus importants et des modes de financement de fonctionnement pluriannuel devraient être intégrés.

190 De même, la Ville quand sur des questions, par exemple, d'éducation au patrimoine, de sensibilisation, développe des stratégies, les organismes du milieu devraient être les premiers à être associés avec des ententes de service qui permettraient peut-être aussi de soutenir et de reconnaître leur contribution.

195 Une autre façon aussi de soutenir ces groupes, c'est d'avoir accès à des services comme, par exemple, des locaux. Le fait, par exemple, que des organismes de quartier ou des organismes régionaux puissent bénéficier d'un certain nombre de privilèges au niveau de l'accès à des locaux municipaux, si en plus ces locaux pouvaient être patrimoniaux et étalés...

200 Je n'ai pas le temps d'en parler, mais on évoquait dans notre mémoire une idée qui nous semble intéressante à long terme de sauvegarde d'un certain nombre de locaux représentatifs, par exemple, de l'habitat de chaque quartier à Montréal et qui pourraient être cogérés par des organismes du patrimoine. Donc, on ferait une pierre deux coups, une espèce de musée vivant de l'habitat montréalais dans toutes ses formes du XVIIe siècle jusqu'à aujourd'hui et une politique de locaux pour des organismes.

205 Enfin, sur la question de la reconnaissance et du soutien à ces organismes, il y a des actions positives, mais il y a aussi des actions... on pourrait enlever un certain nombre

210 de bâtons dans les roues. Il y a actuellement un contentieux délicat, qui fait que toutes  
personnes actuellement, et ça concerne tous ces bénévoles ou ces salariés d'organismes  
sans but lucratif d'éducation au patrimoine qui sont considérés par la réglementation  
municipale sur les guides touristiques comme des guides touristiques, et donc théoriquement  
soumis aux mêmes réglementations, donc tous ces gens que je connais, y compris nous,  
nous agissons depuis deux décennies complètement hors la loi. Il y a là une contradiction  
215 totale et la politique ou la Ville devrait distinguer ce qui est de l'éducation au patrimoine et ce  
qui est de la visite touristique.

220 Si L'autre Montréal organise une conférence avec diapositives dans cette salle, nous  
n'avons pas besoin de permis. Si nous faisons la même conférence et au lieu d'utiliser des  
diapositives, nous désignons une maison ou une rue, nous devenons des guides  
touristiques. Il y a quelque chose qui est assez aberrant.

225 Pour terminer, nous avons évoqué aussi dans notre mémoire la définition du  
patrimoine immatériel dans le projet de politique, définition... rien que le fait qu'il y en ait une  
dans cette politique, on trouve ça absolument génial. Par contre, on aimerait, sur la lancée  
de la construction de cette reconnaissance du patrimoine immatériel, on aimerait élargir ce  
concept.

230 Même si je n'ai pas eu le temps de vous présenter exactement le travail que fait  
L'autre Montréal, nous, nous travaillons beaucoup avec ce patrimoine immatériel mais qui,  
contrairement à la définition peut-être un peu restrictive que donne le projet de politique, qui  
est une définition d'un patrimoine immatériel culturel lié au savoir-faire, à l'art, à l'artisanat,  
au folklore, nous, le patrimoine immatériel sur lequel nous travaillons et sur lequel on  
aimerait que la politique s'ouvre beaucoup plus, c'est aussi le patrimoine immatériel de  
l'histoire sociopolitique de la population.

235 C'est un patrimoine qui est surtout reconnu par la commémoration et, en fait, par les  
plaques et la toponymie. Mais nous, on aimerait que la Ville reconnaisse aussi que le  
patrimoine des valeurs qui se sont développées, des valeurs qui ont permis à notre société  
de devenir une société plus juste, plus équitable, plus démocratique, plus respectueuse des  
240 droits des femmes et des minorités, c'est un patrimoine aussi. Et il y a des lieux qui évoquent  
ça. Il y a énormément de choses qui permettent de le développer. Alors, on aimerait ça.

245 On a quelques idées aussi, que je n'aurai peut-être pas le temps de développer, sur  
la commémoration et en particulier sur la toponymie. On appuie fortement l'énoncé qui dit  
qu'on veut diversifier les dénominations à Montréal et on appuie aussi un instrument qui  
pourrait être très facile pour continuer la sensibilisation du public au patrimoine et au  
patrimoine immatériel politique ou social, celui des descriptions toponymiques sur les plaques  
de rue. La plupart des pays du monde l'ont et en particulier des pays francophones



comme en France. Pourquoi on ne l'aurait pas ici.

250

Pour terminer, sur la question des territoires à haute valeur patrimoniale qui ont été mentionnés dans la politique, on approuve cette priorisation. Mais ce dont on a peur, si le passé est garant de l'avenir, c'est qu'en général, ce qui est secondarisé est éliminé. Donc, oui aux priorités, mais si on considère que les choses secondarisées continuent à être objet

255

de préoccupation. Et ça, ça nous fait peur.

En particulier, on a peur que des ensembles urbains, qui n'ont pas en soi... je dirais qui ne sont pas spectaculaires, mais qui sont des témoins importants de mouvements de notre histoire, etc., disparaissent. Je pense simplement aux premières maisons en rangée

260

qui ont presque toutes disparues sur la rue Sébastopol et qui ont été sauvées quasiment par des particuliers. Je pense aussi à cette cité coopérative de Saint-Léonard, de Port-Maurice, devenue ensuite la cité de Saint-Léonard, qui est en train d'être dépecée littéralement par des *monster houses* en faux marbre. Ça a l'air de défriser le poil des jambes de personne.

265

Et je mettrais aussi la protection du patrimoine qu'on appelle le patrimoine des humbles, c'est-à-dire cet habitat ouvrier qui témoigne de toute cette vie difficile, mais qui a construit le Québec d'aujourd'hui et le Montréal d'aujourd'hui, qui sont peu considérés parce que peut-être leur allure n'est pas spectaculaire comme certains ensembles plus importants du patrimoine bâti.

270

Alors, voilà, nous, on espère que la politique va être adoptée avant les élections et qu'elle ne sombrera pas comme la Politique québécoise qui nous a été promise en janvier ou février de l'année des élections et qui est tombée. On espère aussi qu'un plan d'action avec calendrier objectif, s'il n'est pas inclus dans la politique, du moins la politique prévoie quand le plan d'action va être apporté.

275

Et puis ce qu'on aimerait aussi, c'est, pour beaucoup de choses dans la mise en train de la politique, il nous semble que comme c'est une politique qui n'est pas contraignante, contrairement au Plan d'urbanisme, ce serait intéressant qu'il y ait une coordination forte de l'application de cette politique. Et on souhaiterait, par exemple, que s'il y a une liberté donnée aux arrondissements pour l'application de cette politique, ce sera une liberté d'en faire plus, mais pas moins.

280

Je vous remercie.

285

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous. Alors, on aurait évidemment quelques questions à vous poser. Je commencerais par une qui coule d'elle-même.

290

C'est que vous avez dit que le ministère de la Culture et des Communications du Québec avait établi un nouveau programme de financement des organismes nationaux en matière de patrimoine. C'est quoi la définition d'un organisme national?

295 **M. BERNARD VALLÉE :**

Actuellement, ils font une tournée de consultation. Ils sont à la quinzième consultation. Ça se faisait à Montréal hier matin. Et ça s'appelle *diapason*. Ils rebrassent tout. Et au lieu d'y aller par programme de subvention par domaine, ils ont créé quatre programmes, dans lesquels tous les domaines vont passer par ces programmes.

300 C'est quatre programmes, c'est un programme d'aide au fonctionnement, d'aide au projet, projet appelé par le ministère au projet proposé par le milieu, un programme d'aide au partenariat et un programme d'aide à l'immobilisation.

305 Alors, qu'on soit une troupe de danse ou un groupe du patrimoine ou etc., on va passer par ces quatre programmes-là. Sauf qu'au niveau du patrimoine, ce que j'ai compris, c'est que l'entente ministère des Affaires culturelles et Communications et Ville de Montréal dispose du financement des organismes locaux ou de la région de Montréal. Donc, eux ne se sentent, comme ministère, directement responsables que des organismes nationaux.

310 Il y a eu une intervention dans la salle d'une personne de l'Association des propriétaires de maisons anciennes, par exemple. Donc, j'en concluais que c'est ce genre d'organisme qui va recevoir son financement de ce niveau-là. Je suppose que, je ne sais pas, la situation québécoise du patrimoine industriel, ça doit venir de là. Je ne sais pas. Est-ce qu'il y a des gens de DOCOMOMO ici?

**LA PRÉSIDENTE :**

320 Oui.

**M. BERNARD VALLÉE :**

325 Probablement que s'il y a un financement à aller chercher, il va venir directement du ministère. Ce n'est pas le Service de Denis Racine qui va vous le donner?

**M. DENIS RACINE :**

330 Pas au fonctionnement.

**M. BERNARD VALLÉE :**

335 Pas au fonctionnement, c'est ça. Donc, c'est ce que j'ai compris. Puis là, moi, quand j'ai vu ça, je me suis dit: «Tiens, j'aimerais...» J'ai posé une question, j'ai dit: «Dans la négociation...»

**LA PRÉSIDENTE :**

340 Je vous prie de vous adresser à la commission, s'il vous plaît.

**M. BERNARD VALLÉE :**

345 Oui. Dans la négociation que la Ville fait avec le ministère, ce serait intéressant que ce qu'ils ont trouvé intéressant au niveau national se retrouve aussi au niveau local. Mais c'est sûr que ce n'est pas avec 152 000 \$ pour l'ensemble des groupes du patrimoine à Montréal qu'on va pouvoir avoir un volet financement de fonctionnement, un volet financement de projet, un volet immobilisation. Alors, ça va nécessiter une augmentation du budget.

350 Mais c'est vrai qu'une fraction importante des organismes du patrimoine à Montréal ne sont plus au niveau où ils étaient il y a 10 ou 20 ans, qui se satisfaisaient d'aller chercher une année ou l'autre un projet pour une petite exposition ou un circuit. Ce n'est plus la réalité du tout.

355 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Ça répond très bien à ma question.

360 Vous ramenez un point qui a été amené aujourd'hui par les représentantes de la Société d'archives de Pointe-Saint-Charles au niveau de la définition du patrimoine immatériel, comme quoi il n'est pas seulement que culturel. Mais dans la définition de l'UNESCO, peut-être que je me trompe, tout patrimoine est culturel. On a le patrimoine culturel matériel et le patrimoine culturel immatériel.

365 J'aimerais que vous élaboriez un peu sur ce besoin que vous sentez d'introduire une définition sociopolitique. Je trouve intéressant d'élaborer un peu là-dessus, parce qu'une des volontés de la Ville inscrite au projet de politique, c'est de trouver dans le patrimoine immatériel les vecteurs d'identité montréalaise. Et je pense que dans la définition que vous en donnez, qui n'est pas internationale, on y trouve un volet de couleur plus montréalais.

370

Alors, j'aimerais vous entendre un petit peu plus sur ce volet que cet après-midi on voulait appeler social, mais que vous appelez social ou politique. Dans quelle mesure est-

ce que ça peut être un reflet de l'évolution de la vie montréalaise?

375 **M. BERNARD VALLÉE :**

C'est sûr qu'il y a plusieurs éléments qui sont là-dedans et qui ne sont pas exclusifs à l'identité montréalaise.

380 Si c'est à Montréal, par exemple, que les premiers regroupements féministes québécois, et parmi les premiers mouvements féministes canadiens, sont nés, ce n'est pas uniquement montréalais, mais c'est quand même dans des traces physiques et dans l'évocation d'événements qui se sont passés dans des endroits de la ville que cette mémoire, qui est encore utile, je trouve, pour la vie d'aujourd'hui, de savoir que des femmes de la bourgeoisie dans un premier temps, ouvrières par la suite, se sont dressées pour revendiquer des droits politiques et économiques, c'est fondamental, oui, pour la culture, mais on n'est plus dans le domaine des arts et traditions populaires là, ni dans le domaine du folklore, des mots que je prends dans la politique quand on essaie de définir ce que veut dire patrimoine immatériel culturel. Il y a une autre dimension qu'on a déterminée, qu'on a traduite par sociopolitique, avec l'exemple que je vous ai donné, qui est celui-là.

390 Et L'autre Montréal dans son expérience a été amené à faire des interventions, par exemple, sur l'histoire de la démocratie ou l'histoire de la conquête des droits de citoyens et on s'est aperçu qu'on peut faire cette histoire à travers un patrimoine qui, lui, est tout à fait matériel, mais qu'il manque des éléments dans la ville qui nous rappellent sur ce patrimoine matériel qu'il y a aussi tout un patrimoine immatériel qu'on doit se rappeler.

400 Alors, la commémoration peut en traiter une partie. Donc, si un nom de rue est légèrement décrit en disant que tel personnage, c'était un syndicaliste, par exemple, ou c'était un poète, ce serait peut-être intéressant. S'il y a des plaques, s'il y a une sensibilisation, je dirais, inscrite dans des textes, dans une signalétique quelconque, c'est déjà ça.

405 Mais ça prend aussi, puis c'est là que je trouve important de souligner le travail des gens comme les Archives populaires de Pointe-Saint-Charles ou que L'Autre Montréal ou que Héritage font, c'est qu'on rend vivant ce patrimoine immatériel. On le rend vivant, mais on ne pourra pas le rendre vivant longtemps si on nous laisse dans les conditions dans lesquelles on nous laisse. C'est-à-dire, à un moment donné le volontariat, le bénévolat nous épuise et ce n'est pas assez solide.

410 Donc, si on prend conscience que c'est important recueillir ce patrimoine comme le font les Archives populaires de Pointe-Saint-Charles ou diffuser cette information et ce patrimoine comme nous on le fait ou comme d'autres groupes de quartier le font, ça pourrait le rendre intéressant. Parce qu'en fait, c'est probablement un des patrimoines qui a le plus

415 de signification fondamentale pour la vie d'aujourd'hui.

Je ne veux pas dire qu'un conte ancien n'a pas de signification fondamentale. C'est notre identité aussi. Mais j'avoue, dans une société ultracomplexe dans laquelle les menaces d'exclusion, de racisme, etc., sont très grandes, cette mémoire des luttes, des  
420 mouvements qui nous ont menés à cette liberté, qui nous ont menés à cette démocratie que beaucoup d'autres pays nous envient, mais qui est très fragile, c'est un des patrimoines les plus fondamentaux. Et savoir qu'il y a des événements, des lieux, des personnages de notre histoire qui en ont été les porteurs héroïques...

425 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je me trompe ou avec l'expérience du Collectif L'autre Montréal, ce type de patrimoine que vous décrivez, c'est celui qui touche les gens le plus facilement, c'est celui qui suscite le plus d'intérêt?

430

Je ne veux pas généraliser, mais j'ai l'impression que c'est un patrimoine, de la façon dont vous le décrivez, qui établit une connexion très rapidement avec l'interlocuteur.

435 **M. BERNARD VALLÉE :**

Oui, peut-être parce que ces personnages, ces mouvements, ces événements ou ces valeurs sont des choses qui sont encore assez vivantes pour des gens qui vivent un certain nombre de situations. Peut-être c'est moins désincarné que juste le souvenir de  
440 Maisonneuve ou de Marguerite Bourgeoys, je ne sais pas.

440

Mais je ne pourrais pas faire de comparaison, est-ce que Idola Saint-Jean est plus importante que Marguerite Bourgeoys? Je ne sais pas. Mais je sais que nous, quand on présente ces personnages-là, on présente le caractère révolutionnaire de ces deux femmes et qu'est-ce que ça veut dire pour la conquête de nos libertés. L'égalitarisme, par exemple,  
445 de Marguerite Bourgeoys, bien, c'est du plus que sa piété, par exemple. Bien que je puisse reconnaître et admirer sa piété, le fait qu'elle ait aboli les barrières entre supérieures et cuisinières, c'est sympathique.

450

Effectivement, ça séduit et on en tire des leçons ou des enseignements qui sont intéressants pour la vie d'aujourd'hui, qui me semble être une belle définition aussi de l'apport du patrimoine dans une société. Alors, l'approche qu'on a amenée dans notre mémoire là-dessus n'était pas, je dirais, une critique. Ce qu'on disait, c'est que si ça inclut cette dimension sociopolitique, disons-le. Parce qu'on n'a pas préjugé que ça ne le disait pas.

455 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est assez clair, soyez certain.

460 **M. BERNARD VALLÉE :**

460

Mais parlons-en plus, parce que c'est une dimension qui va tellement aussi intéresser le public et qui va faire que dans une démarche de sensibilisation générale au patrimoine, cette dimension va faire que encore beaucoup plus de gens, je pense, ils vont aimer les vieilles pierres, mais ils vont aimer aussi ce que les vieilles pierres veulent dire pour leur

465

liberté d'aujourd'hui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que de la façon dont vous le présentez, ça permet aussi une appropriation de la part des citoyens, qui est un des objectifs de la politique.

470

Monsieur Archambault.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

475

Oui. Vous avez parlé tout à l'heure que prioriser le patrimoine fait un peu peur parce que ça risque de laisser de côté ceux qui ne sont pas en tête de liste.

**M. BERNARD VALLÉE :**

480

Dans les lieux à haute valeur patrimoniale, oui.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

D'ailleurs, c'est en page 7 de votre mémoire. Ça m'amène une interrogation. C'est que si on ne priorise pas, on procède de quelle façon? Parce qu'il y a quand même, à un moment donné, j'imagine aussi qu'il y a des choix à faire. Je ne sais pas combien qu'il y a d'églises sur le territoire; peut-être qu'à un moment donné, on va être obligé d'accepter d'en laisser tomber.

490

Et par ailleurs, vous avez des gens de DOCOMOMO qui s'en viennent avec le patrimoine moderne. Pour le construire le patrimoine moderne, il faut de la place. Je ne voudrais pas que le patrimoine moderne s'en aille à Saint-Eustache ou à Repentigny parce qu'il n'y aurait pas de place.

495

**M. BERNARD VALLÉE :**

Il y a assez de terrains vacants à Montréal pour ça.

500 **M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

Enfin, bref, vous comprenez mon point de vue.

**M. BERNARD VALLÉE :**

505

Oui, oui.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

510

Ça pose un problème.

**M. BERNARD VALLÉE :**

515

Je ne suis pas sûr. Parce qu'actuellement, effectivement, et c'est pour ça qu'on a amené ce point, on pose la question de la priorisation comme dans un cadre d'exclusivité.

520

Je voudrais vous donner, parce qu'on est plusieurs à Montréal que ce fait nous a consternés et nous a scandalisés, je voudrais ramener, peut-être que d'autres groupes l'ont déjà fait, la démolition du couvent Saint-Isidore à Longue-Pointe. Je le ramène parce que ça illustre exactement ce qu'on veut dire, quand on dit: la priorisation, qui exclut tout le reste et qui rejette, au sens propre du terme, aux poubelles de l'histoire tout ce qui n'est pas priorisé, est dangereuse.

525

On est dans un secteur, Longue-Pointe, qui a été massacré littéralement par rue Notre-Dame, pont tunnel Hippolyte-Lafontaine, avec un ensemble villageois et un ensemble d'institutions absolument superbes. Il en reste un élément. Cet élément, effectivement on ne sait pas trop quoi en faire. Il est dans un environnement d'une consternation... enfin, consternant comme environnement.

530

On n'est pas capable de voir dans les 5, 10, 20, 25 ans plus loin où peut-être qu'on va avoir la solution, peut-être que le Port va faire autre chose, peut-être que... on regarde à l'échéance, même pas une échéance électorale, à quelques mois ou une couple d'années, ils ont décidé de détruire ce patrimoine du début du XIXe. Maintenant, c'est fait. Longue-Pointe, à part encore une ou deux écoles et quelques vieilles maisons, on a stérilisé l'endroit.

535

Or, ce couvent Saint-Isidore pouvait peut-être être le redépart éventuel d'une

déboulevarisation du secteur. En faisant confiance que si, nous, on était trop insignifiants pour garder le patrimoine de Longue-Pointe, peut-être que nos enfants ou peut-être que nous dans notre vieillesse on va l'être un peu moins et on va peut-être recomposer quelque chose, et peut-être que le couvent Saint-Isidore serait...

540

Alors, le propos qu'on tient dans le mémoire, c'est de dire oui à la priorisation des secteurs. Puis ceux qui ont été choisis, on les approuve. Mais ne laissons pas tomber dans les autres secteurs, ne laissons pas se transformer en médiocrité totale les autres secteurs de Montréal.

545

L'autre exemple que j'avais, c'était la rue Jarry justement à travers Saint-Léonard. Et je me souviens d'avoir préparé un circuit de Saint-Léonard en pleine tempête de verglas. Saint-Léonard, je ne connaissais pas beaucoup. Donc, j'ai commencé par la bibliothèque avant de me promener, parce qu'on ne pouvait pas se promener sur les trottoirs. Et là, j'ai découvert une rue Jarry extraordinaire, des dizaines de maisons ancestrales. Et quand j'ai été faire ma promenade à pied, quand les grattes ont fini par enlever la glace en 98, après la tempête, je les cherchais. J'en ai trouvé finalement 5, je pense, sur les 12 qui existaient encore 10 ans auparavant.

550

555

C'est ça que je veux dire. La rue Jarry ne sera pas dans les lieux à haute valeur patrimoniale. Mais au moins les 5, 6 maisons, dont 2 seulement sont classées, s'il vous plaît, est-ce qu'on pourrait les garder? Puis on pourrait même réorganiser cette section de la rue Jarry de façon plus intéressante, etc.?

560

**M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

Quand vous parlez un peu plus loin, vous nous l'avez mentionné, la différence entre un guide touristique et puis un organisme du patrimoine, d'éducation en patrimoine, est-ce que vous pourriez être un petit plus disert là-dessus? Parce que je comprends, vous m'avez dit ici...

565

**M. BERNARD VALLÉE :**

Il y a une industrie touristique qui a besoin d'une réglementation. Cette réglementation d'ailleurs avait été suspendue pendant quatre ans, je pense, lors du dernier mandat du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal. Et je ne pense pas que ça ait été nécessairement... ça a été bien pour nous, mais ça a probablement fait sombrer l'industrie touristique dans le n'importe quoi puisqu'il n'y avait plus d'accréditation.

570

575

Mais je vous ai donné un exemple tantôt. Ce que les bénévoles et les salariés des organismes de promotion du patrimoine font, ce n'est pas la même chose que ce que font les guides touristiques. Donc, il s'agirait de distinguer. Ce n'est pas à moi ce soir de voir



comment distinguer, mais il faut le faire. Parce que je ne comprends pas....

580

**M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

Non, mais vous avez mis le doigt sur un problème. C'est ça.

585

**M. BERNARD VALLÉE :**

Bien, c'est un problème qui est potentiel. Ça fait plusieurs années qu'on s'en était inquiétés, et à la Ville de Montréal, on nous a souvent dit que comme c'était un problème potentiel, ce serait peut-être très compliqué d'essayer de le régler, tant qu'il ne se pose pas, bien etc.

590

Ce qui m'a simplement inquiété un peu, c'est ce qui est arrivé à un artiste montréalais, qui nous a tous réjoui l'âme en faisant un certain nombre de choses et qui se retrouve avec des poursuites de 150 000 \$. Je me suis dit: «Bien, il suffit simplement qu'à un moment donné, quelqu'un ait une frustration quelconque.»

595

Dans l'appareil municipal, je suis sûr que non, mais peut-être dans l'industrie touristique. Et à ce moment-là, tous les guides bénévoles de Héritage Montréal, les guides de L'autre Montréal, les guides des sociétés historiques, les bénévoles des Archives populaires de Pointe-Saint-Charles, tous ces gens-là vont avoir des poursuites de 500 000 \$, puis on trouve ça inutile.

600

Alors, on disait, si on pouvait simplement faire une distinction. Puis distinguer, c'est le dire, puis c'est tout. Alors, il y a probablement des choses un peu plus compliquées que les services de contentieux pourraient regarder, ou simplement qu'on nous rassure définitivement, peut-être dans la politique, en disant qu'il n'y en aura jamais de problème. À ce moment-là, on est contents.

605

**M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

610

On pourrait renverser la question aussi. On pourrait demander aux sociétés touristiques de faire appel au service de vos guides compétents.

**M. BERNARD VALLÉE :**

615

S'ils le veulent.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

620

Merci. J'avais une autre question aussi toute petite sur quand vous dites: «liberté

aux arrondissements d'en faire plus mais pas moins.» Et un plus tôt dans votre mémoire, vous dites: «les services centraux sont seuls capables d'avoir une vision d'ensemble.»

625 Est-ce que je comprends que vous voulez avoir un cadre global, quitte à ce qu'il y ait une actualisation au niveau de l'arrondissement, mais...

**M. BERNARD VALLÉE :**

630 C'est sûr, ce n'est pas la Politique du patrimoine qui va revoir ce qui a été négocié pendant des mois et des années pour arriver à l'organisation actuelle de la Ville postfusion et défusion. Mais on a quand même une inquiétude qu'une politique qui est, par définition, non contraignante, ne soit pas un guide pour personne, parce qu'elle est quand même l'émanation, je dirais, du central, de la Ville centrale, pilotée par la Ville centrale et on a peur que, par exemple, les arrondissements ne se sentent pas concernés. Alors, on se dit que si  
635 les organismes, comme le Conseil du patrimoine ou le Bureau du...

**LA PRÉSIDENTE :**

640 Le Bureau du patrimoine.

**M. BERNARD VALLÉE :**

645 ... le Bureau du patrimoine, pourraient avoir un rôle d'animation, alors on citait deux niveaux: d'animation et de persuasion et de relance continue de l'esprit de la politique auprès des arrondissements, mais aussi cherchent à contaminer les niveaux supérieurs aux niveaux territoriaux comme l'agglomération et la région métropolitaine qui, me semble-t-il, s'ils n'ont pas de responsabilité centrale sur le patrimoine, vont avoir dans des... il y a sûrement des gestes politiques de ces deux instances qui vont avoir à se préoccuper puis il va avoir des incidences sur le patrimoine.

650 Alors, si globalement nous sommes contents de la Politique du patrimoine, on a comme le goût qu'elle soit un guide pour les arrondissements et qu'elle contamine les décisions des niveaux territoriaux supérieurs. Et ça, seules des équipes comme le Conseil du patrimoine ou le Bureau, s'ils se sentent investis et si la Ville les investit de ce rôle  
655 d'animation, de coordination et de contamination, ça fera notre affaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

660 J'ai l'impression qu'ils ont déjà essayé. Ils ont commencé à essayer.  
Madame Beudet.

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

665 En fait, vous avez répondu en partie à la question que j'avais, c'était au niveau du  
Conseil d'agglomération. Même si la loi est là, vous êtes conscient que la liste des  
responsabilités du Conseil, on peut ajouter à cette liste-là certains éléments. Alors, quand  
vous parlez de contamination, est-ce que c'est ce qu'on comprend?

**M. BERNARD VALLÉE :**

670 Oui.

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

675 Parce que finalement, pour avoir du mordant, il faut le mettre dans la loi. Sans ça, il  
n'y a pas une assurance...

**M. BERNARD VALLÉE :**

680 De quelle loi vous parlez?

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

685 La Loi 9.

**M. BERNARD VALLÉE :**

O.K., une responsabilité au niveau patrimonial?

690 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Oui.

**M. BERNARD VALLÉE :**

695 Oui. Mais s'il y a une responsabilité, il faut qu'il y ait une politique. Or, là, au niveau  
de l'agglomération, au niveau de la région métropolitaine et au niveau du Québec, il n'y a pas  
de politique. Seul le niveau, je dirais, intermédiaire de la Ville de Montréal est en train de  
s'en donner une.

700 Donc, on n'a pas été très loin dans la recommandation qu'on a faite, parce qu'on ne  
voulait pas paraître non plus complètement... en disant que, par exemple Montréal, qu'on  
espère que Montréal désormais va dicter la politique patrimoniale du Québec ou du Canada.

705 Ce serait dire la même chose. Donc, c'est pour ça qu'on a parlé de contamination dans le style que c'est politiquement, je dirais, que l'esprit qui nous semble généralement intéressant du projet de politique...

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

710 Se donne les moyens.

**M. BERNARD VALLÉE :**

715 ... s'imprime aussi dans les décisions des niveaux supérieurs qui, actuellement, ne se sont pas donné de politique patrimoniale.

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

720 Mais on peut parler de l'île de Montréal, quand même.

**M. BERNARD VALLÉE :**

725 Oui. Bien, c'est pour ça, par exemple, qu'à un moment donné, on se disait: au moins là, cette espèce de grande fête du patrimoine architectural, qui s'appelle l'Opération patrimoine architectural de Montréal, on l'a depuis deux ans élargie à l'île parce qu'on était devenu *Une île Une ville*.

730 Il y en a qui sont partis. Il faudrait continuer à travailler au niveau de l'île, même si des gens ont décidé de faire bande à part administrativement. On ne peut pas régresser à ce niveau-là non plus, revenir à des fêtes morcelées du patrimoine. On demande même que ce soit une fête du patrimoine pas juste architectural.

735 Donc, oui, sur beaucoup de choses, on aimerait que l'île de Montréal soit considérée, que ce soit au moins l'île qui soit teintée de cette Politique du patrimoine de valorisation, de conservation, de partenariat avec les milieux, etc., etc. et que les autres rues Jarry menacées ne le soient plus, même si elles ne sont plus sur le territoire.

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

740 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

745 À la page 12 de votre mémoire, vous reprenez une des propositions de la Ville, qui est celle de créer et de consolider un nouveau partenariat avec le milieu associatif, et vous

appuyez cette orientation en y apportant le bémol suivant: c'est d'avoir une vision d'ensemble des acteurs locaux et des acteurs métropolitains.

750 J'aimerais que vous m'expliquiez cette volonté que vous affirmez ici de reconnaître qu'il y a des organismes qui agissent à l'échelle locale et d'autres à une échelle plus régionale, et que vous souhaitez voir cette reconnaissance dans la politique.

**M. BERNARD VALLÉE :**

755 Oui, parce que les pouvoirs que les arrondissements ont peuvent mener à un déséquilibre, dans le sens que des reconnaissances mur-à-mur peuvent se faire dans un arrondissement et pas ailleurs. Si la politique, par exemple, je pense qu'on faisait référence... j'essaie de...

760 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ce n'est pas facile. Est-ce que vous prendriez une copie d'une politique pour voir? Non?

765 **M. BERNARD VALLÉE :**

C'est dans la partie de la politique où on dit que la Ville favorisera l'émergence, par exemple, d'organismes pour que, en fait, l'ensemble du territoire de la Ville soit couvert par ces mouvements associatifs. Alors, nous, on est d'accord avec ça.

770 Mais si ces stratégies pour favoriser sont prises en ligne de compte dans un arrondissement et pas du tout dans l'autre, et que cette politique ne s'exerce qu'au niveau des arrondissements... par exemple, L'autre Montréal et Héritage Montréal, on agit non seulement sur l'île mais aussi sur la région. Qui s'occupe de nous? Et si, par exemple, la  
775 Ville décidait que le financement des organismes passe désormais par les arrondissements sans avoir un lieu central où les organismes régionaux se retrouvent, on est faits.

On l'a vu dans d'autres politiques. Par exemple, les politiques de soutien aux entreprises d'économie sociale, on a goûté à ces politiques-là. Nous, on s'est retrouvés, par  
780 exemple, dans un organisme bailleur de fonds local dans Plateau Mont-Royal, qui a réuni à peu près tout ce qu'il y avait comme organismes régionaux ou même nationaux, et puis qui a trouvé pas très intéressant qu'on lui vole une partie du budget. On a été mal...

**LA PRÉSIDENTE :**

785 Reçus.

**M. BERNARD VALLÉE :**

790           Alors qu'on a un organisme régional, mis au niveau local, on est mal reçus, puis ça se comprend.

795           Alors, on aimerait que la politique reconnaisse que si on veut qu'il y ait une considération équitable, soit qu'il y ait une contrainte aux arrondissements, soit que ce soit un organisme central qui reconnaisse et qui subventionne, qui fasse les partenariats, et puis les organismes métropolitains devraient relever de cette instance plus centralisée.

**LA PRÉSIDENTE :**

800           Je crois comprendre dans ce vous dites que, des fois, il peut y avoir l'équivalent d'un cercle vicieux, puis s'il n'y a pas d'organisme du milieu associatif dans une localité donnée qui s'intéresse au patrimoine, bien, il n'y a donc pas de véhicule pour informer les citoyens puis il n'y a donc pas de mouvement associatif qui se crée. Donc, il faut des fois semer...

805           **M. BERNARD VALLÉE :**

810           Des fois, il faut semer, puis la politique parle de ça. Alors, on s'est dit: «Bien, ce serait peut-être intéressant, effectivement, de le faire.» Mais ça risque d'être un vœu pieux si on ne fixe pas un objectif, par exemple que l'objectif des prochaines années serait, par exemple, de favoriser l'émergence, pas de la forcer, mais de favoriser l'émergence d'un groupe de sensibilisation et d'éducation au patrimoine dans chaque quartier.

815           S'il n'y en a pas du tout, ce n'est pas à la Ville de l'imposer ou de le créer de toute pièce. Mais c'est peut-être de voir s'il y a des gens qui seraient intéressés. Puis si personne n'est intéressé, on laisse tomber. Mais ce serait peut-être intéressant que ce soit plus un organisme central qui suscite et qui stimule l'arrondissement à aider des groupes.

**LA PRÉSIDENTE :**

820           J'aimerais terminer sur le volet «lieu commémoration et toponymie», parce que c'est quand même assez fort dans votre mémoire.

**M. BERNARD VALLÉE :**

825           Je suis un ancien membre de la Commission de toponymie.

**LA PRÉSIDENTE :**

830           Mais je crois que c'est aussi par expérience du Collectif que ça ressort.

**M. BERNARD VALLÉE :**

Ça rapproche aussi nos préoccupations.

835 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous terminez votre mémoire par un appui au Réseau de patrimoine, au niveau des acteurs, des réseaux d'information et des lieux. Et j'aimerais vous entendre sur l'importance des lieux.

840

Puis au niveau de la toponymie, vous y allez quand même avec des recommandations assez précises d'impliquer la Ville ainsi que le Conseil du patrimoine, d'avoir des modalités d'attribution. Vous soulignez que l'harmonisation pour les doublons est génératrice de conflit.

845

Sur le plan du patrimoine populaire ou sociopolitique, j'aimerais vous entendre sur les aspects commémoratifs, à la fois les lieux et la toponymie.

**M. BERNARD VALLÉE :**

850

Quand la Commission de toponymie renouvelée a été nommée en 87, j'ai fait partie des premiers membres de la commission qui ont essayé de reprendre ça, notre objectif était justement d'amener une diversité qui n'existait pas auparavant.

855

Auparavant, la dénomination des rues se faisait essentiellement à partir du nom des élites, principalement les propriétaires terriens, spéculateurs et promoteurs immobiliers et quelques prêtres. Je vous rappelle que la plupart des noms de saints à Montréal, c'est les prénoms sanctifiés des spéculateurs locaux au XIXe siècle.

860

Peut-être que Saint-Laurent qui part du Village Saint-Laurent, lui-même inspiré du fleuve du moins, inspiré du martyr, mais tous les autres, c'est des prénoms sanctifiés de spéculateurs et ceux de leur famille.

865

Donc, on s'est dit: ce serait intéressant d'introduire – et ça, la politique en parle et on l'appuie – qu'on puisse évoquer dans la toponymie, non seulement qu'on sorte de ce genre de nom, qu'on complète, je dirais, les... il y a encore des objectifs à atteindre en termes de... les noms de femmes sont encore très minoritaires, les noms des gens qui évoquent la classe ouvrière, les mouvements populaires sont encore très faibles, communautés culturelles. Il y a encore beaucoup de choses à faire.

870

Mais il y a des choses qu'on avait introduites à l'époque, c'est aussi ce patrimoine immatériel. Regardez les nominations qui ont été faites, par exemple dans le sud-ouest, on

875 avait fait un gros effort, à partir des noms de métiers. C'était, en fait, à peu près uniquement des parcs, puisqu'il ne se fait plus beaucoup de rues dans Pointe-Saint-Charles, dans Saint-Henri ou dans la Petite-Bourgogne, mais le parc des Couturières, des Cheminots, le parc des Apprentis à côté de l'école, etc., etc., des noms donc de métiers qui évoquent... comme on a perdu le nom des gens qui ont travaillé ou qui ont été des leaders dans leur milieu, au moins le nom de leur métier, parc des Chaudronniers, etc.

880 Il y a des événements aussi. On n'a pas une très grande pratique des événements. Je pense que le seul lieu à Montréal qui porte le nom véritablement d'un événement, c'est la Place du 6 décembre, pas très loin de Polytechnique, avec cette magnifique oeuvre d'art publique qui est intégrée. Donc des événements, donc ce patrimoine immatériel sociopolitique dont on parlait tantôt peut être évoqué dans la toponymie, mais c'est une chose  
885 de développer et on veut qu'on le fasse de plus en plus.

On parle même des valeurs dans le mémoire illustré que j'ai mis à l'entrée, mais que vous n'avez pas eu, parce qu'il vous a été communiqué par Internet celui-là. J'ai mis une petite photo d'une rue que j'ai vue à Paris, la rue de la Solidarité. C'est intéressant aussi  
890 d'avoir des valeurs.

On avait tenté aussi à la Commission de toponymie, on veut que ça continue, de nommer des rues ou des places qui ont marqué la culture aussi. Vous avez dans Rivière-des-Prairies, dans une thématique qui avait été développée pour le 100e anniversaire de la  
895 photographie, un parc J.A. Martin, photographe, entouré des rues Nutman, etc., différents grands photographes. De même, je pense qu'on doit avoir quelque chose qui évoque le Survenant. Ma mémoire flanche un peu. Donc, les oeuvres aussi sont importantes.

Tout ça dans beaucoup de cas risque d'être un coup d'épée dans l'eau si on ne va pas  
900 un peu plus loin en toponymie pour en faire un véritable instrument de sensibilisation. Pour les jeunes, pour les moins jeunes, pour les nouveaux arrivants, une rue Émile-Nelligan, je le mettais en exemple dans le mémoire, qui aurait de loin en loin, à des carrefours importants, le petit ajout «poète» avec la date de naissance et la date de mort, ça ne serait pas méchant.

905 C'est d'ailleurs à ma suggestion, appuyée par les membres de la Commission de toponymie de cette époque-là, qu'on a réussi à convaincre les Travaux publics d'installer ça au moins dans les parcs. Si vous avez les quatre, cinq lignes ou même pas qu'il y a actuellement dans les parcs, c'est grâce à la Commission de toponymie, donc de 87 à 95.

910 Mais les Travaux publics se sont opposés radicalement à l'ajout, comme il y a à Paris, à Sherbrooke ou dans d'autres villes, de cette petite caractéristique qui pourrait être: Parc des Couturières, métier fréquent dans Saint-Henri à telle époque. Il semble que ça va



provoquer des accidents en brouillant le message.

915           Moi, je pense que ce qui brouille plus le message, c'est que désormais à Montréal, il n'y ait plus qu'une plaque de signalisation, qu'une plaque toponymique à chaque carrefour. Vous avez peut-être constaté? Actuellement, il y a une plaque à un angle. Il y en a déjà eu deux. Maintenant, il n'y en a plus qu'une dans beaucoup de carrefours. C'est ça qui est dangereux pour la circulation. Ce n'est pas le fait de rajouter: «Untel premier ministre de telle date à telle date». Donc, ça ferait un élément.

920  
925           Si on évoque, par exemple, des lieux, on avait nommé cette piste cyclable qui traverse Saint-Henri sur l'emprise du premier chemin de fer: Parc du Premier chemin de fer; en dessous, une ligne disant: 1847. Il me semble que c'est important dans Saint-Henri, quand on voit cette trouée, y compris dans des nouveaux condos, qu'on comprenne cette trouée-là, qu'est-ce qu'elle vient faire ici.

930           Puis quand on sait en plus que c'est le premier chemin de fer de toute l'histoire de Montréal qui a été là, c'est un germe de ce patrimoine immatériel, donc fait de ces découvertes de moyens de transport qui ont complètement transformé la face de Montréal. Et puis une autre information, avec L'autre Montréal ou une exposition de la Société historique de Saint-Henri, une plaque sur une autre maison, tout ça va se combiner pour faire qu'à un moment donné, les résidants ou les passants de ce quartier vont en connaître un peu plus sur leur coin.

935

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est très éloquent.

940

**M. BERNARD VALLÉE :**

Merci.

945

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup, monsieur Vallée.

950

**M. BERNARD VALLÉE :**

Merci.

955

**LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Yvon Deschamps et monsieur Richard Lafontaine, qui sont les personnes qu'on m'a indiquées comme étant les gens qui présenteront pour

960 DOCOMOMO Québec, mais si vous êtes plusieurs, je vous invite à ajouter une chaise, il y a de la place pour tout le monde. Alors, pour les fins de transcription, ce serait important de savoir qui est monsieur qui et vous identifier, madame, même si on vous connaît.

**M. YVES DESCHAMPS :**

965 Alors, madame France Vanlaethem, monsieur Richard Lafontaine et moi-même, Yves et pas Yvon malheureusement, je m'excuse, je ne suis qu'Yves Deschamps.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonsoir, bienvenue.

970 **M. YVES DESCHAMPS :**

Bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

975 Nous avons reçu votre mémoire à l'avance. Nous en avons pris connaissance, mais je crois que nous sommes les seuls. Alors, pour le bénéfice des gens dans la salle, je vous invite à en présenter un résumé.

980 **M. RICHARD LAFONTAINE :**

Donc, Richard Lafontaine, architecte et trésorier de DOCOMOMO Québec. Nous vous remercions de votre accueil et de votre écoute, de votre patience aussi. Il y a beaucoup de mémoires, je pense.

985 DOCOMOMO Québec, c'est un acronyme pour Documentation et conservation du mouvement moderne. Et nous sommes un organisme, une association qui a été fondée à Montréal en 1990 sous le nom de Montréal Moderne, et nous sommes voués à la connaissance et à la sauvegarde de l'architecture du Mouvement moderne, grosso modo l'architecture novatrice du XXe siècle.

990 Depuis 1993, notre organisme fait partie d'un réseau international appelé DOCOMOMO International qui a été créé en 1988 à Eindhoven aux Pays-Bas et dont le siège social est présentement à Paris sous l'égide de l'Institut français d'architecture.

995 Il y a plus de 49 regroupements nationaux ou régionaux de DOCOMOMO comme celui du Québec. Juste au Canada, il y a DOCOMOMO Ontario et également DOCOMOMO B.C., Colombie-Britannique.

1000 Nos activités sont multiples: publications, conférences, actions de sauvegarde, des circuits interprétatifs et, à tous les deux ans, DOCOMOMO International organise une grande conférence. La dernière a eu lieu à New York l'automne dernier avec des séminaires, série de conférences et des participants qui proviennent de tous les pays du monde finalement.

1005 C'est assez révélateur que l'intérêt de notre groupe est illustré sur la page frontispice du document sur le projet de politique du patrimoine, à savoir que vous reconnaissez le belvédère du mont Royal à ses débuts et la tour de la Place Ville-Marie qui est un des grands moments de l'architecture moderne au Canada, qui est reconnue internationalement et dont l'ensemble est présentement menacé d'être dénaturé complètement par des travaux au 5, Place Ville-Marie qui est l'édifice qui abrite la Banque de développement du Canada.

1010 Sans plus tarder, je laisse la parole à monsieur Yves, et non Yvon, Yves Deschamps qui est membre de DOCOMOMO Québec et professeur au département d'histoire de l'art à l'Université de Montréal.

1015

**M. YVES DESCHAMPS :**

1020 Alors, je vais essayer de résumer quelques-uns des points saillants du rapport. D'abord, nous sommes très heureux de nous voir reconnus dans le projet de politique comme une des associations qui peuvent coopérer au travail patrimonial à Montréal.

1025 Je pense que nous soulignons à plusieurs reprises l'importance du patrimoine moderne de Montréal, Montréal n'était pas accessoirement, il y a beaucoup de villes dans le monde qui peuvent avoir des aspects modernes. À Montréal, c'est un des aspects importants, décisifs de la ville. C'est une des caractéristiques, disons, particulières de Montréal que de comporter une proportion importante de constructions du XXe siècle, et non seulement de constructions tout-venant, mais de choses assez exceptionnelles et assez remarquables qui ont leur place dans, on peut dire, le patrimoine mondial de l'humanité en tant qu'éléments d'architecture moderne.

1030

1035 Nous avons quelques réserves par contre sur un thème, qui est celui de la séparation qui semble exister dans le projet et au niveau des politiques qui sont proposées entre culture et patrimoine, puisqu'il y a, apparemment, un comité qui se penche sur la culture et un autre qui se penche sur le patrimoine, comme si c'était un petit peu deux choses séparées. Alors, nous nous interrogeons sur le problème de continuité et de cohérence qu'il peut y avoir, peut-être pas, mais qu'il pourrait y avoir.

1040 Enfin, nous, nous pensons que la modernité en tout cas architecturale pose un problème de continuité et de cohérence culturelle, bien sûr, puisque la conception et l'environnement ne peuvent pas être envisagés séparément de la culture dans son ensemble.

D'autre part, nous pensons qu'il y a un problème d'ordre théorique, parce que le patrimoine moderne, qui précède immédiatement l'état actuel de l'évolution de la ville, doit servir de référence aux réflexions justement sur l'évolution actuelle.

1045

Et, finalement, il y a un problème historique, puisque ce patrimoine moderne est évidemment le chaînon manquant entre le passé lointain et le présent immédiat. Il y a un lien à faire, qu'il est important de faire.

1050

Nous nous réjouissons par contre de l'intention de la ville de gérer de façon exemplaire son propre patrimoine. C'est une chose que nous apprécions. Et nous espérons bien que, dans le concret, cette résolution se manifeste.

1055

Nous voulons rappeler aussi quelques aspects qui différencient la ville moderne de la ville traditionnelle. Avec ses rues, ses places, son ordre relativement bien connu, la ville moderne se distingue par son échelle et son espace. Et ce n'est pas parce qu'il y a une rupture entre cette échelle et cet espace avec le tissu urbain général que, nécessairement, le patrimoine moderne doit être considéré comme un problème et comme une chose relativement opposée, si vous voulez, à la bonne gestion du patrimoine.

1060

Il y a un problème qui est particulier au patrimoine moderne, c'est le fait que, très souvent, des espaces publics ont été développés par des entrepreneurs privés. Et de ce point de vue-là, il serait probablement souhaitable que le contrôle exercé par la Ville s'étende à ces espaces-là.

1065

Et nous avons cité comme exemples ici le cas de la Place Ville-Marie et de l'édifice CIL dont les espaces qui les entourent et les halls d'entrée, et des choses comme ça, font partie intégrante finalement maintenant de l'espace de la ville. Et, donc, on se pose la question de savoir comment est-ce qu'on va envisager le contrôle de ces espaces-là.

1070

Nous sommes très heureux de constater qu'il y a une intention de mise à jour de l'inventaire des biens patrimoniaux de la Ville et nous sommes tout à fait disposés à y participer en particulier. L'envergure du travail d'inventaire en fait dépasse de loin les seules propriétés de la Ville. Et on se demande comment on entend procéder pour dépasser justement ce niveau du patrimoine de la Ville proprement dite.

1075

Et nous pensons qu'il y aurait lieu de faire un inventaire général du patrimoine bâti et paysager de Montréal, et plusieurs inventaires complémentaires, peut-être un par arrondissement par exemple.

1080

Il y a aussi un point qui porte sur les critères, les critères qu'il serait souhaitable... et peut-être à ce niveau-là, j'écoutais avec intérêt la présentation précédente, et nous pensons qu'il serait peut-être intéressant de réviser les valeurs et les critères du jugement

1085 patrimonial. Et, en fait, c'est assez intéressant d'entendre ce qu'il se dit, parce qu'il se trouve que, effectivement, dans le cas de l'architecture moderne, il y a souvent une combinaison entre la valeur proprement architecturale des édifices, si vous voulez, et un intérêt aussi d'histoire sociale qui pourraient s'introduire à ce niveau-là.

1090 Je ne reviendrai que brièvement sur la question de Montréal métropole moderne du Québec. Montréal est une ville moderne par définition. Les années 1950 à 1975 l'ont refaite de fond en comble et les observateurs étrangers en ont été frappés. C'est un point que nous avons souligné.

1095 Un autre point sur lequel je voudrais insister, c'est le caractère essentiel de la recherche et de la diffusion pour éveiller le public à ce patrimoine moderne. Et là aussi, c'est quelque chose que nous faisons, mais avec des moyens extrêmement faibles, et nous serions intéressés à voir ces moyens améliorés.

1100 Nous soulignons aussi la nécessité de mesures rapides et efficaces de protection des espaces, ensembles et édifices récents après consultation d'experts compétents et impartiaux et publication de leurs avis. Ceci est un peu une réaction, si vous voulez, à des phénomènes récents.

1105 On parlait tout à l'heure de la Place Ville-Marie. Nous avons eu l'impression un peu dans cette affaire d'être placés devant des faits accomplis et ça arrive souvent. Et nous aimerions qu'il y ait des barrières qui soient établies.

1110 Et, en outre bien sûr, on parle de, peut-être pour prévenir des phénomènes comme ça, l'assurance d'une veille constante qui soit prête à intervenir à partir des critères de sélection qu'on a évoqués un petit peu plus haut.

1115 Nous avons souligné aussi dans ce rapport la complexité des mécanismes qui sont actuellement mis en place pour assurer la protection du patrimoine, la dispersion, si vous voulez, du pouvoir dans un très grand nombre d'organismes. Et nous avons souligné l'importance du Conseil du patrimoine comme organisme qui pourrait peut-être regrouper et concentrer les pouvoirs de protection.

1120 Alors, bien sûr, nous prenons acte avec beaucoup d'intérêt de l'intention de la ville de s'associer le milieu associatif, mais je reviens encore sur la nécessité ici d'assurer à ce mouvement associatif, je pense que tout le monde a dû vous le demander, les moyens de son action qui sont pour l'instant, évidemment, extrêmement sommaires, disons.

1125 Un dernier point sur lequel je voudrais insister, c'est la nécessité aussi de faire coopérer à la tâche de protection du patrimoine les propriétaires immobiliers, les petits, les grands, qui sont souvent un petit peu en dehors ou qui ne coopèrent que, disons, un petit

peu difficilement à cette tâche. Et c'est à peu près ce que je voulais apporter ici.

**LA PRÉSIDENTE :**

1130           Merci beaucoup.

Avez-vous quelque chose à ajouter, madame Vanlaethem?

**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

1135           Non, non.

**LA PRÉSIDENTE :**

1140           Non?

**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

1145           Je répondrai plutôt aux questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

1150           Aux questions. Vous parlez d'une reconnaissance du patrimoine moderne. Pour  
quelqu'un comme moi qui n'est pas très familière, j'aurais besoin d'une définition.

1155           Par exemple, dans le cas du patrimoine religieux, il semble qu'il y ait une coupure en  
1945, puis une coupure en 1975. Où finit le patrimoine historique et où commence le  
patrimoine moderne? Et est-ce que c'est la même chose pour toutes les catégories  
immobilières?

1160           Alors, quand on parle de patrimoine industriel, de patrimoine religieux, de patrimoine  
vernaculaire, de patrimoine institutionnel, est-ce que, à ce moment-là, la catégorisation  
historique et moderne est la même ou elle est à modulation variable?

**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

1165           Disons que patrimoine moderne, en fait, la manière dont on peut le cerner le plus  
aisément, en fait, disons que notre objet d'intérêt, c'est la production architecturale, et c'est  
la production architecturale en fait qui était portée par des valeurs d'innovation et de progrès.

1165           Alors, ces valeurs d'innovation et de progrès peuvent avoir des effets de

1170 transformation sur l'architecture à différents niveaux. Et c'est bien certain qu'il y a des patrimoines, qui apparaissent comme plus anciens, qui sont déjà modernes. Le Montréal de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, malgré le fait que les grands bâtiments sont encore de style historiciste, sont déjà modernes au niveau de leur programme, de leur typologie, de leur système constructif.

1175 Quand on fait référence à l'architecture du mouvement moderne, en fait, généralement on assume qu'il y a eu une transformation de plus qui s'est opérée, c'est-à-dire que l'architecture s'est renouvelée totalement sur le plan aussi formel.

1180 Mais la modernité est un phénomène complexe qu'il est difficile de trancher. Et si on prend, par exemple, le patrimoine religieux, c'est sûr que le patrimoine religieux moderne, il correspond non seulement à, disons, des innovations sur le plan architectural formel esthétique, mais aussi sur le plan des pratiques religieuses, sur le plan liturgique.

1185 Et ce qui est intéressant, je trouve, dans la présentation – et j'ai retenu la même chose que mon collègue Yves Deschamps – c'est que quand monsieur Vallée parle des valeurs sociopolitiques, et quand Yves le souligne aussi, ces valeurs sociopolitiques, elles sont aussi impliquées dans le patrimoine moderne parce que, en principe, ce n'est pas toujours aussi simple, mais la modernité architecturale était portée par des valeurs d'équité sociale, de progrès; pas toujours parce qu'il y a l'architecture commerciale, il y a l'architecture du capitalisme, et caetera.

1190 **M. RICHARD LAFONTAINE :**

C'est un peu l'architecture de la révolution tranquille au Québec.

1195 **LA PRÉSIDENTE :**

1200 Vous nous avez dit que, de 1950 à 1975, la ville a été refaite de fond en comble et que vous souhaitiez voir des mesures de protection, puis une forme de veille indépendante sur ce patrimoine architectural. On a d'autres intervenants qui nous disent que, à la même période, on a éliminé des pans entiers de patrimoine historique pour reconstruire la ville sur elle-même.

1205 Le nouveau Plan d'urbanisme qui a été adopté en novembre, pour ce qui est, en tout cas, des quartiers centraux, prône la reconstruction de la ville sur elle-même, parce qu'il y a de moins en moins de terrains vacants.

Comment peut-on composer entre cette volonté de reconstruire la ville sur elle-même et de porter une attention particulière au patrimoine qui existe, qui est présent?

1210 Je pourrais peut-être donner une image particulière à cette question-là qui est très grande, et que probablement personne en détient une réponse claire et précise. Si on prend le patrimoine scolaire ou le patrimoine religieux qui comprend beaucoup de bâtiments historiques, il y aura certainement des choix à faire. Mais il y a un aménagement public de ces édifices-là, donc avec des aires libres, des parvis, des édifices souvent en tête d'îlot, donc dans une position privilégiée dans la trame de rue.

1215 Si on veut transformer ces lieux-là, si on ne peut pas tous les garder, est-ce qu'il y a des mesures particulières à prévoir pour avoir un impact positif sur la qualité de vie en milieu urbain? C'est une très, très grande question, j'en suis consciente, mais je profite de votre présence pour l'essayer.

1220

**M. YVES DESCHAMPS :**

1225 Écoutez, je vais vous faire un peu une réponse de Normand, bien que je ne sois pas Normand. Je pense qu'on ne peut pas donner une réponse globale à une question comme celle-là. Il faut voir au cas par cas.

1230 Enfin, je ne sais exactement ce qu'on entend par reconstruire la ville sur elle-même. Je peux le supposer, mais ce n'est pas forcément absolument clair et je pense qu'il y a un partage à faire entre les deux. Il serait également regrettable qu'on abolisse systématiquement, au nom de ce principe, tous les espaces qui ont été conçus au XXe siècle sur un schéma un peu différent.

**M. RICHARD LAFONTAINE :**

1235 Un exemple au centre-ville, le site des Habitations Jeanne-Mance dans le quadrilatère Maisonneuve, Ontario, grosso modo, avec Saint-Dominique et Sanguinet, dont on parle de densifier le site éventuellement, ce site-là a fait l'objet d'une tabula rasa en 1958, 1960, et l'ensemble qui l'a remplacé a des valeurs, a un intérêt au niveau architectural.

1240 Doit-on de nouveau refaire tabula rasa parce que cet ensemble-là a fait précédemment une tabula rasa? Je ne pense pas. Je pense qu'il y a des qualités typiquement modernes dans cet ensemble-là qui doivent être préservées dans le cadre d'une densification du site, ce que vous appelez une reconstruction de la ville. Cette densification doit faire l'objet d'études, doit faire l'objet de la portée, quel est l'intérêt de l'ensemble. Je  
1245 pense que c'est un bon exemple à vous donner.

**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

Moi, je voudrais en fait souligner un commentaire que vous faites et qui participe



1250 pour une bonne part au problème que rencontre le patrimoine moderne et c'est que le patrimoine moderne ... enfin, l'architecture moderne, lui est attachée des valeurs très négatives. Elle est, en effet, généralement vue comme étant celle qui a contribué à détruire la ville plus ancienne. Donc, elle est valorisée négativement.

1255 Mais je crois que dans toutes les périodes de l'histoire, il y a des aspects intéressants, il y a des aspects qui nous parlent parce que, finalement, le patrimoine, on y projette nos propres valeurs, puisqu'on reçoit les valeurs du passé. Et je pense que dans toute période, il y a des productions de qualité, il y a des productions dans lesquelles on peut retrouver des valeurs contemporaines. Et je pense que, dans la production de chaque époque, doivent  
1260 être reconnus des aspects positifs. Et je pense, comme dit mon collègue Yves, que ce serait ridicule de vouloir redresser cette architecture parce qu'elle est perçue de manière négative.

Je crois qu'on doit essayer de la comprendre pour ce qu'elle peut signifier et pour les valeurs esthétiques, les valeurs de progrès. Même si les gens à l'époque s'étaient, dans une  
1265 certaine mesure, trompés et ont fait des excès, je pense qu'elle est porteur de valeurs importantes et, donc, je pense que chaque époque doit être reconnue pour les valeurs qu'elle peut nous apporter.

**M. YVES DESCHAMPS :**

1270 Je serais tenté de rajouter à ça peut-être un petit codicille supplémentaire. Je pense qu'on fait peut-être un petit peu porter à l'architecture moderne le poids de décisions dont elle n'était pas seule responsable, d'une part. Et d'autre part, je me demande si on n'est pas en train de faire, dans certains cas, le procès d'une architecture moderne qui n'existe pas à  
1275 Montréal.

Je pense par exemple à ce cas des Habitations Jeanne-Mance excellent. Quand on voit l'étendue du – entre guillemets – «désastre» qui a été causé, ça n'a absolument rien à voir avec ce qui s'est passé dans un certain nombre de villes européennes, par exemple, où il y a  
1280 eu véritablement une transformation en profondeur du tracé des rues. Alors que là, on est encore dans un quadrilatère relativement modeste et le tracé des rues de Montréal n'a pas été changé de façon essentielle.

**LA PRÉSIDENTE :**

1285 Je crois que j'avais mal formulé ma question, quoique vos commentaires sont très instructifs. Il y a des quartiers presque complets qui ont été remplacés par des infrastructures routières. Alors, il n'est pas seulement question d'architecture mais bien d'évolution de la ville et de la croissance d'une ville sur elle-même, donc sous forme plus implosive qu'explosive.

1290 Ce que je voulais dire, c'est que dans le Plan d'urbanisme, on reconnaît qu'une bonne proportion du territoire est déjà bâti et que c'est par le changement d'usage d'édifices

existants, le recyclage d'édifices désaffectés ou de démolition et de reconstruction qu'on va faire évoluer la ville.

1295

Et c'est un peu plus dans ce contexte-là que je me demandais, et c'est ça qui est une question peut-être bien difficile à répondre, puisque dans certains quartiers de nouvelles constructions changent la qualité du milieu de vie urbain, soit parce qu'on n'a pas les dégagements qu'on avait avant ou qu'on a augmenté beaucoup la densité sur certains sites, donc on a changé un petit peu le milieu de vie, c'était dans ce sens-là plutôt ma question parce que, pour moi, «moderne» égale récent, donc nouvelles constructions. Et c'est là où je me suis trompée parce que vous parlez vraiment d'architecture moderne, c'est différent.

1300

Mais, donc, ma question se voulait peut-être un peu philosophique sur certaines valeurs qui devraient guider le mouvement moderne de façon à respecter des milieux de vie qui existent déjà sur place. Et, finalement, ce sont des petits morceaux d'un milieu de vie qu'on change. Je ne sais pas si ma question est ...

1305

**M. YVES DESCHAMPS :**

1310

Bien, je pense que c'est ça, il y a un peu une ambiguïté du mot «moderne» intrinsèque si vous voulez. Est-ce que «moderne», ça veut dire «maintenant», «tout de suite»? Prenez pour acquis que, dans notre langage à nous, ça ne veut pas dire tout à fait ça.

1315

**LA PRÉSIDENTE :**

J'ai compris.

**M. YVES DESCHAMPS :**

1320

Ce qui est peut-être, en effet, discutable.

**LA PRÉSIDENTE :**

1325

Monsieur Archambault.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

1330

Oui. Je vais revenir sur ce que monsieur Lafontaine a dit tout à l'heure quand vous avez fait référence aux Habitations Jeanne-Mance et quand dans votre mémoire, en page

6, vous faites appel à la ville moderne qui est différente de la ville traditionnelle. Et là, vous étendez, vous quittez l'architecture pour prendre donc une dimension plus large où, donc, la spécificité est dans les rues ou dans les places, la spacialité, et, à ce moment-là, où l'on a des esplanades qui participent de plein droit à l'espace public.

1335

Et là, la distinction n'est pas une distinction administrative, parce qu'on passe du domaine public au domaine privé sans s'en rendre compte de toute façon. Et c'est un peu le retour au Moyen Âge où on avait le parvis de l'église qui était quand même public. Il y avait aussi beaucoup d'expressions d'espaces dits publics qui étaient privés, mais qui étaient ouverts. Tandis que les espaces qui sont particulièrement non publics – on fait attention dans les termes – donc non civiques au sens administratif, est-ce qu'on peut parler d'une caractéristique de l'architecture moderne?

1340

Vous avez cité aussi dans votre mémoire le Westmount Square. Place Ville-Marie est un bon exemple de ça aussi, où on laisse beaucoup de place à l'espace ouvert et accessible. Même les Promenades de la Cathédrale en sont le jardin qui a été ouvert au public, qui a été donné au public. Est-ce que c'est une des caractéristiques?

1345

**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

1350

Oui, oui, c'est une des caractéristiques. Bien, dans le Plan d'urbanisme de 1992, en fait, à ce moment-là, c'était tout à fait, disons, dans la foulée de la réflexion sur la ville et sur l'architecture, il y avait une très grande valorisation en fait de ce qu'on appelait à l'époque «l'espace encadré», c'est-à-dire l'espace de la rue, l'espace délimité en fait par les bâtiments construits à l'alignement et qui, en fait, font une séparation nette entre l'espace public, que ça soit la rue, la place, la ruelle à l'arrière, et l'espace privé qui est bâti.

1355

Une des caractéristiques de l'espace moderne, c'est justement de modifier cette structuration de la ville et d'avoir une conception de la ville différente dans le sens où les bâtiments sont implantés dans des espaces ouverts où la distinction entre le public et le privé n'est plus la même.

1360

Et la même chose en fait pour intérieur/extérieur. On prend toujours le même exemple, mais prenons plutôt le Westmount Square, on peut voir en fait que les lobbys, les halls d'entrée participent visuellement de l'espace public même si c'est un espace privé.

1365

Et donc, ce qui est dommage, c'est qu'en matière, disons, de protection du patrimoine ou de contrôle du développement urbain, le pouvoir de la Ville, c'est un pouvoir qui porte essentiellement sur l'espace public. Donc, ça, ça pose un petit problème et on n'est pas les seuls à le dire, ça a déjà été avancé par d'autres dans des conférences internationales.

1370

1375 Ce serait bien si on pouvait, dans la réglementation, dans la législation, prendre en  
compte de cette spécificité de la ville moderne. Moi, je pense qu'à Montréal, par exemple,  
toute la question du réseau souterrain, mais je ne pense pas que ce soit seulement à  
Montréal, c'est sûr que c'est un espace privé d'usage public dont la prolifération est peu sous  
le contrôle de la Ville. Et ça devient un espace illisible. Alors que, au départ, c'était un  
espace lisible à Montréal, il y avait la rue Sainte-Catherine d'une côté, et puis de l'autre côté,  
1380 il y avait en fait le Montréal souterrain, mais qui était perpendiculaire à la rue Sainte-  
Catherine. Mais avec les années, il y a eu une prolifération de l'espace commercial.

Et d'ailleurs, je pense que, pour l'arrondissement Ville-Marie, c'est un problème de  
lisibilité. L'espace public souterrain n'a pas la même structuration. Il n'est pas sous le  
1385 contrôle collectif de la même façon que l'espace véritablement public, quoi.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

On n'a pas la même relation non plus au niveau de l'orientation si on demandait à des  
gens dans le réseau souterrain.

**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

Oui, oui, mais c'est voulu aussi pour des raisons commerciales. On sait bien que  
dans les espaces de jeu comme les casinos ou dans les espaces commerciaux, ce qu'on  
1395 cherche à faire, c'est de perdre le piéton pour que, en fait, il devienne un consommateur  
d'autant plus efficace, quoi.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

1400 C'est ça.

**M. RICHARD LAFONTAINE :**

1405 Il est captif.

**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

Est captif.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

1410 Il est captif, tout à fait.

**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

1415

Donc, je pense que ...

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

1420

C'est la labyrinthe moderne.

**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

1425

Oui.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

1430

Voilà. Une autre question toujours dans le même sens. Ça amène aussi une nouvelle façon de percevoir ce qu'on appelle le milieu naturel dans la politique. C'est que le milieu naturel n'est pas qu'un parc et espaces verts. Le milieu naturel, il peut être aussi minéral, c'est-à-dire les espaces paysagers.

**M. RICHARD LAFONTAINE :**

1435

Les perspectives, les axes de composition, il y en a de très fortes aux Habitations Jeanne-Mance, par exemple, qui sont structurées par des plantations, mais aussi par la disposition des bâtiments, leur axialité, ces choses-là, qui font partie des caractéristiques modernes de l'ensemble par exemple.

1440

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

D'accord, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1445

Madame Beudet.

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

1450

J'aimerais poursuivre dans la réflexion au niveau des mécanismes de protection. Vous semblez être inquiets, et probablement à juste titre, de la protection du patrimoine moderne. Vous en parlez à différents endroits dans le mémoire soit en soulignant la complexité du système législatif ou la nécessité de mesures rapides et efficaces de protection des espaces.

1455

Et j'aimerais savoir un peu plus. Vous venez d'en parler jusqu'à un certain point d'un problème spécifique par rapport au Montréal souterrain, mais comment vous voyez finalement ces mesures-là? Qui en aurait la responsabilité? Comment ça pourrait s'arrimer? À quel niveau? Par qui?

1460

**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

En fait, je pense qu'il y a une chose qu'on a voulu véhiculer dans le mémoire, c'est que je pense que le niveau municipal est véritablement un niveau particulièrement intéressant en matière de protection du patrimoine parce que, alors qu'au niveau provincial, ça se fait dans le cadre de la *Loi sur les biens culturels* uniquement, je trouve que la dimension conservation est beaucoup plus forte et que, au niveau municipal justement, il y a cette tension réelle, mais aussi souhaitable entre, d'une part, conservation, protection et développement social et économique et culturel.

1465

1470

Et, donc, je pense que, en effet, le niveau municipal est un niveau clef et particulièrement intéressant pour penser le patrimoine, peut-être plus que d'autres, enfin que le niveau provincial, et ne parlons pas du niveau fédéral. Et c'est en ça qu'on interpelle la Ville, parce qu'elle a différents outils en fait pour agir: le Plan d'urbanisme et les responsabilités qui lui sont dévolues en fonction de la *Loi sur les biens culturels*.

1475

Et, enfin, dans le domaine du patrimoine moderne, on espère que la Ville aura un rôle d'avant-garde ou un rôle de leader pour la protection de ce patrimoine, qui, comme on le disait aussi, Montréal est la grande ville moderne du Québec. Je veux dire, ça fait partie de son identité et il serait nécessaire qu'on le reconnaisse. Et je sais que c'est difficile à faire reconnaître.

1480

Je veux dire, à DOCOMOMO, on travaille là-dessus depuis quinze ans, on a parfois l'impression que le chemin parcouru est bien étroit.

1485

**M. RICHARD LAFONTAINE :**

Un ensemble comme la Place Ville-Marie, jusqu'à tout récemment, n'avait aucune protection. Une modification, une transformation pouvait s'obtenir au comptoir avec le préposé aux permis, pas d'étude, pas d'avis, rien. L'arrondissement y a vu, a modifié en conséquence en adoptant une réglementation sur des édifices significatifs de la modernité sur son territoire. Mais en ce qui concerne la Place Ville-Marie, le mal est fait et ça nous est apparu aberrant à propos d'un élément clef de l'identité montréalaise, qui dépasse la conception de patrimoine savant qu'on peut prôner peut-être, mais qui touche la notion de patrimoine populaire, je pense.

1495

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

1500 En fait, si je comprends bien, vous aimeriez voir la ville en tant que leader pour préparer les inventaires que vous parliez tout à l'heure, qui seraient acceptés éventuellement par les arrondissements? Est-ce que c'est un peu ça que vous voyez?

**M. YVES DESCHAMPS :**

1505 Bien sûr, et pour veiller aussi. Enfin, qu'on s'organise comme on veut, c'est-à-dire qu'on peut décider que la veille va être assurée par des organismes comme nous par exemple, mais si on décide ça, s'assurer d'avoir les moyens de le faire parce que, actuellement, ils sont un peu sommaires, disons. Ils sont un peu exigus.

1510 **Mme FRANCE VANLAETHEM :**

Mais je pense aussi qu'il serait en fait souhaitable qu'on n'agisse pas toujours en matière de patrimoine en catastrophe. Enfin, il y a bien des pays qui le font ou des grandes régions qui font des inventaires. Pourquoi on n'aurait pas, à l'échelle de la Ville de Montréal, un inventaire?

1515 Nous, on s'intéresse au patrimoine bâti et paysager. Ça suffit à nos préoccupations. Il y en a d'autres qui prendront d'autres volets qui sont tout aussi importants. Mais je pense que ce serait quand même bien qu'on ait une meilleure connaissance de notre environnement bâti et de ses valeurs autant architecturales que sociales, politiques et culturelles.

1525 Ça serait très souhaitable plutôt, parce que je trouvais que, dans le projet de politique, il y a ce souci de connaissance, mais c'est un souci de connaissance qui est un peu fragmentaire, parcellaire. Je pense qu'on devrait être plus ambitieux et voir les choses de manière plus globale, parce que quand on le voit sans doute de manière plus globale, on peut faire des choix. Et les choix ne se font pas à l'intérieur de secteurs mais se font peut-être d'une manière plus en totalité, quoi, plus éclairée peut-être.

**M. YVES DESCHAMPS :**

1530 Et à ce propos, on a parlé jusqu'ici de la Place Ville-Marie, des Habitations Jeanne-Mance, de la Plaza Westmount, et caetera. C'est très bien tout ça et c'est très important. Ce sont peut-être les premiers objectifs, mais le patrimoine moderne de Montréal est infiniment plus étendu que ça. Il y a beaucoup de petites choses qu'on n'a même pas encore regardées, parce qu'on est comme des pompiers, on court au feu à gauche, à droite et, pendant ce temps-là, il y a des petites choses qui sont tout aussi intéressantes, et peut-être plus dans certains cas même, qui sont un peu négligées.

**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

1540

Encore une fois, dans les années 90, on a reconnu la valeur des quartiers – appelons-les «traditionnels», parce qu'ils sont modernes déjà, mais enfin – des quartiers de plex, mais je pense que, à Montréal, il y a des quartiers qui sont représentatifs, qui sont des manifestations de la modernité et qui offrent des qualités de vie et auxquels les habitants sont très attachés.

1545

Et, en fait, je dirais que moi, mon problème finalement, ce n'est pas un patrimoine plutôt que l'autre, mais je pense que, pour chacun des patrimoines, il faut lui reconnaître sa spécificité et ses valeurs. Et pas parce qu'on en valorise un plus, vouloir plier l'autre aux valeurs de ce patrimoine. La richesse d'une ville, c'est sa diversité, que ce soit sa diversité sociale et culturelle, mais aussi sa diversité de paysages et sa diversité de cadres bâtis.

1550

Et je pense que chaque partie de la ville doit être reconnue dans sa spécificité, sa qualité et ses valeurs. Nous, on s'intéresse au patrimoine moderne, mais c'est un patrimoine parmi bien d'autres.

1555

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Merci.

1560

**LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais vous poser une question sur le volet paysager. Est-ce que, pour vous, il y a une différence entre le patrimoine paysager et le paysage?

1565

Certains sont venus nous dire qu'ils souhaiteraient une clarification de la notion de paysage dans la politique. Du point de vue du patrimoine moderne, est-ce que vous avez des commentaires spécifiques au niveau du paysage?

1570

**M. YVES DESCHAMPS :**

C'est une volet que, je dois dire honnêtement, on n'a pas encore beaucoup travaillé. Il y a plusieurs aspects là-dedans, c'est un peu compliqué. Je pense la distinction, paysage, je ne sais pas si ça rentre exactement dans nos préoccupations en tant que telles, parce que les paysages modernes à Montréal, il y en a un certain nombre.

1575

Jusqu'ici, on s'est simplement soucié de les identifier et de les reconnaître. Des travaux paysagers modernes, il y en a assez peu à Montréal. Oui, les Habitations Jeanne-Mance justement, je pensais à celui-là, mais une fois qu'on a dit ça ...

1580



**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

Il y a le mont Royal, il y a eu des aménagements.

1585 **M. YVES DESCHAMPS :**

Oui. Est-ce qu'on peut considérer globalement que c'est un paysage du mouvement moderne? Je ne pense pas.

1590 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a peut-être quelque chose qui me surprend dans votre présentation. C'est ma perception, je vous dis ça bien humblement, est-ce que vous voulez qu'on développe le patrimoine moderne, donc les valeurs architecturales associées au patrimoine moderne? Cette absence de distinction entre l'espace public, l'espace privé, est-ce que votre souhait, c'est de voir qu'il y ait plus d'architecture moderne à Montréal ...

1595

**M. YVES DESCHAMPS :**

1600

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

... ou c'est vraiment la protection du patrimoine existant? Ça vous démontre mon idée.

1605

**M. YVES DESCHAMPS :**

Tout à fait, je comprends très bien. D'ailleurs, votre précédente question indiquait ce problème. Et c'est précisément un problème du patrimoine moderne, parce que c'est un patrimoine récent et qui avait une ambition certainement de se développer, et caetera. Ça, c'est une autre affaire.

1610

Je n'ai pas à donner ici d'opinions personnelles à ce sujet, je m'en abstiendrai. Ce dont on parle ici, c'est du patrimoine.

1615

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ce qui existe déjà.

1620

**M. RICHARD LAFONTAINE :**

Ce qui a été fait.

**M. YVES DESCHAMPS :**

1625

Pour le reste, je pourrais exprimer mon opinion ailleurs qu'ici.

**Mme FRANCE VANLAETHEM :**

1630

Je dirais la même chose qu'Yves, c'est que dans la position où nous sommes ici, on défend le patrimoine moderne, c'est-à-dire l'architecture novatrice du XXe siècle dont la production se situe à peu près entre 1930 et 1975.

1635

Mais c'est sûr qu'on pourrait dire du patrimoine architectural moderne que c'est un patrimoine vivant, parce que c'est un patrimoine encore qui est une référence pour la création architecturale contemporaine. Peut-être qu'on pourrait s'interroger à savoir si les valeurs, dont il était porteur au milieu du XXe siècle, sont toujours présentes. On peut en douter.

1640

Mais disons que nous, en tant que DOCOMOMO... bien qu'au sein de DOCOMOMO au niveau international, c'est une des grandes motivations de DOCOMOMO. Et au départ, c'était de garder vivantes les valeurs de la modernité, les valeurs sociales et politiques de la modernité. Ça, c'était la motivation première.

1645

Mais je pense que notre monde a tellement changé que peut-être qu'on a un peu perdu cet espoir, je ne sais pas. Peut-être qu'on a tort.

**M. RICHARD LAFONTAINE :**

1650

S'il y a un intérêt pour la modernité, il est dans la production architecturale davantage au niveau stylistique qu'au niveau des fondements mêmes du mouvement moderne à l'heure qu'on se parle.

**LA PRÉSIDENTE :**

1655

Donc, ce volet de la réponse, est-ce que nous pouvons penser l'obtenir dans la série de conférences que j'ai vue annoncée ce week-end dans La Presse au Centre canadien d'architecture?

**M. RICHARD LAFONTAINE :**

1660

Il va sûrement y avoir des éléments très intéressants.

**LA PRÉSIDENTE :**

1665

Je vous remercie beaucoup.

J'inviterais maintenant madame Marie-Claude Robert et monsieur Jonathan Cha, représentants de l'Association des architectes paysagistes du Québec. Alors, bonsoir, bienvenue.

1670

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

Bonsoir. Je vais peut-être faire l'introduction, et puis mon collègue, Jonathan Cha, va faire l'essentiel de la présentation. Puis on discutera après ça sur vos questions relativement aux recommandations.

1675

L'Association des architectes paysagistes du Québec fête cette année son 40e anniversaire. Elle va devenir patrimoniale dans peu de temps, c'est notre grand espoir, puis après ça, elle deviendra historique.

1680

Alors, l'intérêt que nous avons à l'égard de la Politique de patrimoine, c'est de nous assurer que cette politique s'oriente sur une compréhension la plus juste de ce qui est l'élément commun des membres de l'Association des architectes paysagistes, c'est-à-dire la pratique de l'architecture de paysages.

1685

Donc, il y a comme deux niveaux dans notre pratique, c'est-à-dire que nous sommes des concepteurs d'espaces et de lieux qui sont aménagés et que l'on dit des sites qui sont soit des parcs, des places, donc des objets d'aménagement, et il y a également une préoccupation importante au niveau du paysage plutôt comme étant un projet impliquant plusieurs disciplines et qui résulte en une formation d'un paysage qui peut devenir lui-même patrimonial.

1690

Alors je dirais, pour vous donner un petit peu la préoccupation de l'architecte paysagiste, c'est, d'une part, il va s'intéresser à un aménagement de site comme une place, par exemple la Place Émilie-Gamelin ou ce type de place-là, et va également porter son regard sur des sites qui sont aussi beaucoup plus complexes et qui constituent des paysages comme, par exemple, le mont Royal ou le Canal Lachine ou des territoires qui sont peut-être actuellement industriels, qui sont des trous industriels. Je pensais à l'image de Bernard qui parlait du premier tracé ferroviaire dans Saint-Henri où, là, on parle de constitution de paysages.

1700

Alors, on a le paysage objet qui est une place, un site qui a été conçu et qui a une forme d'autonomie comme espace, qui est en lien, qui est dans un environnement qui est bâti en général ou est structuré par des rues, par un environnement urbain, et des paysages qui sont peut-être un petit peu d'une autre nature et, à la suite de la discussion que va présenter Jonathan, pour lesquels il y aurait des recommandations d'amélioration pour la prise en compte de ces éléments de paysage.

1705

Alors, je vais m'arrêter là-dessus et puis laisser la parole à Jonathan.

1710

**M. JONATHAN CHA :**

Merci. Donc, un peu dans la suite d'idées que vient de parler Marie-Claude et un peu de ce que vous avez dit un peu plus tôt, dès qu'on lit le rapport, donc le projet de politique du patrimoine, dès le départ, on se rend compte que la notion de paysage est peut-être un peu mal comprise ou mal exprimée. Du moins, elle apparaît relativement confuse au travers de la soixantaine, 70 pages qu'on retrouve dans le projet.

1715

On peut juste citer, par exemple, quelques exemples. On parle de patrimoine paysager. Ensuite, on parle d'aménagements associés aux paysages, de paysages bâtis, d'environnement, de paysages naturels, de composition paysagère, qualité paysagère, paysages, paysages urbains. Bref, ça devient un peu une surenchère, une surutilisation du terme «patrimoine», au point où la notion devient un peu difficilement identifiable de quelle est sa vraie définition. Donc, je pense que c'est l'aspect premier qui émane donc du projet de politique du patrimoine.

1720

1725

Ensuite, dans un deuxième ordre d'idées, on parle beaucoup du patrimoine sous la rubrique de grand parc urbain ou d'espaces verts. La notion environnementale, la notion de vert est très, très, très présente, alors qu'on sait très bien que la notion de paysage, que ça soit dans un paysage plus global ou dans un paysage projet, qu'on va toucher vraiment une diversité, que ça soit les rues, que ça soit les places, les squares, les jardins, les promenades, les campus universitaires, que ça soit les anciennes emprises ferroviaires, le Canal Lachine, les terrains institutionnels, les berges, les rives, les accès à la ville, les entrées, les sorties, bref, on commence à toucher à quelque chose qui est beaucoup plus global.

1730

1735

Et c'est un peu l'idée qu'on veut apporter que l'architecture de paysage ou que la notion de paysage s'intègre un peu à la majorité des projets, que ça soit autant des projets de conservation ou de gestion patrimoniale, mais autant dans des projets, par exemple, de redéveloppement ou de développement urbain. Et l'exemple du quartier international, par exemple, qui est un projet multidisciplinaire, est en soi un excellent exemple à suivre.

1740

Ensuite, donc je pense que ce qu'il faut se doter, c'est une certaine méthodologie face à ce patrimoine paysager où il faut assez rapidement définir quels seront nos objectifs, les moyens d'action et aussi certains critères d'évaluation qu'on pourrait donc se servir pour définir tout ce qui va donc gérer le patrimoine paysager.

1745

On peut parler de deux exemples, dont un qui a défrayé les manchettes récemment, l'avenir du Carmel. Donc, on a beaucoup parlé de l'histoire, du lieu, de l'architecture. Il y a eu un rapport d'évaluation patrimoniale, par des gens spécialistes en histoire de

1750

l'architecture, où on développe bien la notion d'histoire, la notion d'architecture, mais où la notion de paysage et de l'importance par exemple de ce jardin, qu'on peut parler de couvent, de monastère, est tout à fait absente. Donc, c'est à peine deux pages où on esquisse vraiment que sommairement, comme si cet aspect était à prendre, disons, à un second degré.

1755

Donc, je pense que la notion de paysage et le recours à des spécialistes aussi en paysage doit être, disons, un peu plus présent. Cet espace-là prend, disons, presque le deux tiers de l'espace du Carmel et ça représente 2 ou 3 % d'un rapport d'évaluation patrimoniale. Donc, je crois qu'il faut mettre ça un peu plus de l'avant.

1760

Et il y a aussi un autre site, puisqu'on est dans le patrimoine religieux, le Couvent des Franciscaines de l'Immaculée-Conception dans le quartier Nouveau-Rosemont a cédé, sans qu'il y ait eu d'écho dans quelconques journaux, un terrain à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont qui l'a transformé en stationnement. On est quand même sur un site qui est considéré comme un site significatif de très haute valeur, même exceptionnelle, de patrimoine avec le Boisé des Pères, avec le monastère de la Résurrection. Bref, il y a là un certain oubli ou une certaine non-considération de l'espace historique paysager qui mérite d'être davantage pris en considération.

1765

1770

Ce qu'on suggère, nous aussi, c'est avec, évidemment, la nouvelle réalité municipale, avec les fusions, c'est de travailler arrondissement par arrondissement, donc d'avoir une certaine idée générale, donc d'une certaine politique du patrimoine paysager à l'échelle métropolitaine, donc de Montréal, mais également de donner une certaine autonomie aux arrondissements. Donc arrondissement par arrondissement, de se doter de certains critères d'analyse et de valeurs paysagères.

1775

Évidemment, il y a des arrondissements qui sont en plein milieu urbain, d'autres qui touchent beaucoup plus aux aspects naturels ou, par exemple, aux aspects riverains des rivières ou du fleuve.

1780

Donc, c'est en soi la partir maîtresse du propos, mais on peut quand même soulever des intérêts qui ont été mentionnés un peu plus tôt, par exemple l'aménagement de la ville souterraine qui est vraiment dans une optique privée, mais où il pourrait y avoir une certaine idée d'un projet de paysage. Est-ce qu'on ne peut pas aménager et gérer cet espace comme faisant aussi partie d'un espace intéressant de la ville et commencer à agrémenter ses paysages, ses séquences, ses vues.

1785

Et même chose, par exemple, pour la toponymie, je pense qu'il y a une certaine non-cohérence dans l'appellation des parcs, des places, des squares. Tout est pêle-mêle et, en même temps que c'est pêle-mêle, il y a donc une certaine perte d'identité et donc de

1790

reconnaissance de quelle est la définition d'un tel lieu. Donc, à ce niveau-là, on peut un peu poursuivre dans l'idée apportée par les gens de L'autre Montréal.

1795 **Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

1800 Ça constitue à peu près les éléments. Je dirais que ce qui manque dans... je ne dirais pas que ça s'applique en tant que tel à la Politique du patrimoine, mais c'est clair que, au niveau municipal, tout ce qui touche le paysage, donc tout ce qui s'appelle paysage d'une manière ou d'une autre, est traité comme la partie du projet d'un projet supérieur.

1805 Or, très souvent, lorsqu'on examine, par exemple, un arrondissement ou un territoire donné avec une vision paysage, comme si on avait un plan de paysages, on s'aperçoit qu'on développe une lecture du territoire qui est différente, et qui est plus intégratrice, et qui ne peut pas être atteinte par un strict plan d'urbanisme, parce qu'il y a des éléments qui interpellent différents aspects du paysage, différents aspects des valeurs qui ne s'incarnent pas dans un projet en tant que tel.

1810 Si on prend, par exemple, une rue, lorsqu'on a décidé de faire la rue Prince-Arthur en rue piétonne, mais c'est un vrai projet de paysage, mais en fait, l'intervention de l'architecture de paysage a été au niveau de la construction. Mais si on avait également regardé l'ensemble de ce site-là comme étant un paysage qui débouche sur une place, qui a un environnement, là on rentre dans un élément, une composante. On arrive dans un tout intégrateur et, là, on peut distinguer des paysages qui ont une valeur patrimoniale, d'autres qui n'ont pas vraiment de valeur patrimoniale.

1815 Et lorsqu'on accepte cet élément intégrateur, cette vision beaucoup plus globale, on peut arriver à déterminer quels sont les éléments de ce paysage-là qui sont significatifs, qui sont à retenir, d'autres sur lesquels on peut faire des concessions.

1820 Si je prends, par exemple, le Carmel, l'ensemble du Carmel, son environnement est un petit peu problématique ou, enfin, a été lourdement perturbé et va probablement se transformer avec le temps mais, finalement, on a regardé cet élément-là comme étant une partie, c'est-à-dire surtout un Carmel, et un potentiel de développement. Mais on n'a absolument pas regardé l'ensemble de ce paysage-là comme étant une entité.

1825 Actuellement, on vit la même chose au niveau du Canal Lachine. On fait des études de paysage pour un corridor très, très étroit où on essaie d'avoir des vues sur des espaces qui ne nous appartiennent pas, parce qu'ils vont être développés en condominiums ou être développés par la force du développement, mais on n'a pas de projet global de concrétiser ce paysage-là.

1830 Et je dirais que l'avantage ou l'intérêt de développer des plans paysages au niveau

1835 des arrondissements, au niveau de certains territoires significatifs, comme il va devoir se faire, par exemple, sur le mont Royal, où le mont Royal touche à des artères urbaines, touche à des éléments bâtis du domaine privé qui sont de différentes natures dans sa périphérie, il y des institutions, et tout ce qu'on veut, c'est on s'est mis... en fait, je dirais que l'élément clef qui, actuellement, domine le discours, c'est la protection des arbres, la protection de tout ce qui est nature.

1840 Or, je ferais une distinction en disant qu'un plan de paysage n'est pas un plan nature. C'est aussi un plan plus complexe où là on doit examiner tout ce qui crée l'équilibre et la valeur de ce paysage-là. Et là, quand on parle de niveau paysage, on en parle comme un citoyen, c'est-à-dire comme étant une entité à l'intérieur de laquelle il va devoir s'inscrire l'architecture de paysage comme étant un des interlocuteurs au niveau du propos global.

1845 Et c'est pour ça que je dis que ce que j'ai pu percevoir de la politique dans tout ce que j'ai lu, c'est que, en fait, on a sectorialisé les patrimoines paysagers. On a dit: «Là, on a des jardins, puis là, on a peut-être un bout de rive.» Alors, c'est très difficile à gérer parce que c'est un produit qui échappe.

1850 Un bâtiment, ça se gère. On sait que ça a des murs, ça a une fin, un début, c'est un volume. Un meuble, ça se gère. Mais le paysage pose toujours une épine dans le pied des gestionnaires, c'est qu'il se gère mal. Il est diffus. Il nous échappe.

1855 Et je vous dirais que la piste cyclable qui passe en arrière de Van Horne, je ne me souviens plus, et qui rejoint la rue Rachel qui est une piste cyclable de toute façon qui, en fait, fait traverser, ouvre à un paysage industriel de première venue, qui est absolument incroyable par tout ce qu'il montre parce que, évidemment, il suit la voie ferrée, donc il nous donne l'envers d'un décor, qui était le décor d'une autre période, c'est un paysage patrimonial. Et il n'a été aucunement traité de cette manière-là dans tout le processus de son aménagement.

1865 On a fait une piste cyclable, mais on n'a pas du tout travaillé un paysage patrimonial. Et je pense que, ça, c'est un grand absent d'une politique du patrimoine. Et c'est une avenue intéressante parce que c'est un élément intégrateur. Une fois qu'on a déterminé qu'un certain territoire est un paysage patrimonial, il doit être investi par toutes les disciplines qui essaient de lui reconnaître les éléments forts de sa valeur et, de là, le travailler avec l'ensemble des disciplines.

1870 Alors, c'est le message en fait que j'aimerais envoyer, que j'envoie depuis longtemps sur différentes tribunes, mais qui, je pense, commence à rallier de plus en plus d'intervenants qui voient la notion de paysage comme étant un élément plus intégrateur, plus participant de la planification des projets.

1875

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Bien, on va profiter de votre présence et de votre expertise pour essayer d'améliorer notre compréhension de la valeur paysagère.

1880

Dans le cadre des travaux de la Commission des biens culturels menant à l'adoption d'un décret visant la création de l'arrondissement historique et naturel de Montréal, il y a eu une consultation sur les valeurs. Et ma compréhension est que, de cette consultation-là, est ressortie la valeur paysagère comme étant une valeur patrimoniale qui est même inscrite dans le décret du mont Royal, de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

1885

Et à la lecture des différents documents, je garde une certaine confusion entre les éléments suivants: l'aménagement paysager physiquement, donc la pratique de choisir l'équilibre végétal, minéral, les espèces, la composition, et caetera, mais vraiment l'aménagement paysager qui, comme vous l'avez dit, arrive souvent en bout de piste dans un projet, et le paysage lui-même qui, lui, fait peut-être appel à des notions différentes.

1890

Étant donné que la valeur patrimoniale du paysage commence à être de plus en plus reconnue, ma question est bien simple: comment est-ce qu'on fait pour distinguer les deux?

1895

C'est-à-dire sur le plan normatif, je pense qu'il y a beaucoup d'outils pour l'aménagement paysager qu'on peut utiliser quand on est dans un projet de construction, de modification d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments. Je pense que, dans ce cas-là, il peut y avoir des outils normatifs.

1900

Mais pour le paysage comme d'un ensemble, à ce moment-là, ça me semble beaucoup plus flou et je ne sais pas si votre réflexion a porté sur ces éléments-là.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

1905

Le flou naît de l'absence en fait. C'est que tant que le thème paysage ne sera pas mis dans l'étape première d'un projet, même un avant-projet, un concept, une idée, avant même la programmation, tant que la question du paysage n'est pas posée à ce moment-là, elle ne peut pas être considérée. On va uniquement se retrouver avec ce que vous appelez des aménagements qui sont des éléments construits qui font l'objet de plans, de réalisation.

1910

Mais il arrive que la question du paysage se traite beaucoup plus par une politique, un règlement, des marges, par des outils qui sont beaucoup plus associés à l'urbanisme et, à ce moment-là, on limite ou on relègue à l'urbanisme, au fait de gérer un territoire, des questions qui touchent en fait la qualité de ce territoire-là, c'est-à-dire la perception, l'usage que l'on va en faire, des éléments qui sont beaucoup moins, je dirais, normatifs et

1915



beaucoup plus sur des orientations.

1920 Montréal est une ville très plantée. C'est sûr que cette idée a germé dans le directeur du Jardin botanique qui avait également le Service des parcs à ce moment-là. Donc, Montréal s'est créée un caractère jardiné que n'ont pas beaucoup de villes et c'est impressionnant pour quelqu'un qui visite Montréal.

1925 Ça, c'est quelque chose qui, on va s'en apercevoir dans 20, 30, 50 ans, va devenir la marque, le symbole même d'un certain paysage montréalais. Mais ça n'a pas fait l'objet même d'une réflexion. On ne se pose même pas la question si, dans une rue, on plante ou on ne plante pas. Mais en fait, le fait de planter ou de ne pas planter, on crée un caractère.

1930 Le fait d'avoir installé une place dans le Quartier international, là où se retrouve la joute, c'est une certaine échelle d'espace. Donc, moi, ce que je défends, c'est que l'intervention de l'architecte paysagiste qui a une préoccupation de paysage au niveau de sa planification, la planification d'un territoire, d'un milieu, pour intégrer des éléments de paysage à réaliser en aménagement, mais qui soit cohérent avec l'ensemble.

1935 Alors, ça peut être au niveau de la coloration d'un environnement, d'un milieu. Ça peut être même au niveau des choix de matériaux. Si tout un secteur va être construit en brique, mettons, les façades seront construites en brique, bien, on n'a pas du tout le même environnement qui va accueillir la place qu'on va aménager au centre.

1940 Donc, il y a plein d'éléments en termes de paysage et qui interpellent tout l'ensemble des disciplines, mais au niveau de la planification. Or, on n'a pas encore débouché au niveau municipal sur de vrais systèmes de planification qui intègrent les différentes disciplines. C'est encore très difficile d'y arriver.

1945 Je pense qu'on va y arriver par la contrainte. Mais je souhaiterais que, dans une Politique du patrimoine qu'on est en train d'élaborer, qu'on commence à parler de paysages patrimoniaux qui ouvrent la porte à ce genre d'esprit de planification où chaque élément de patrimoine planche sur les valeurs de ce paysage-là qui doivent être conservées.

1950 Des fois, c'est le bâti. Dans le cas du Canal Lachine, le canal est éminemment important. Ses environnements, les dégagements autour ou les rétrécissements, les matériaux, les qualités des matériaux, je pense que ce sont toutes sortes d'éléments qui doivent être pris en considération.

1955 Et je pense que, comme Jonathan faisait valoir, l'intérêt du Quartier international, c'est qu'il a été pensé comme un tout. Et, de fait, il n'a pas été fait dans l'officine municipale. Il s'est fait dans une structure qui a pu, parce qu'elle était un petit peu en

parallèle, se donner, se doter de mécanismes qui ont permis la planification et le développement de ce projet-là.

1960

Je pense que ça peut être fait à l'intérieur de la municipalité, à l'intérieur des officines municipales, mais il va falloir déboucher sur des groupes de planification qui ont plus de souplesse que ne le permettent les services actuels qui sont assez rigides dans leur fonctionnement, parce qu'ils parlent de budget, parce qu'ils ne sont pas dans un mécanisme intégrateur.

1965

Alors, moi, je défends paysages patrimoniaux pour avoir accès quand la Ville sera ouverte à ce genre de démarche-là. Et actuellement, dans le cas du mont Royal, le pavé est dans la marre, parce que le mont Royal, c'est exactement un paysage patrimonial qui va de Parc Avenue jusqu'à Côte-des-Neiges et il va faire tache d'huile. Même si on a défini des limites beaucoup plus restreintes, parce que c'était difficile de justifier des limites plus larges, la force de cette dynamique-là va forcer, va s'étendre jusqu'à ses limites naturelles de paysage patrimonial. Mon point de vue.

1970

1975

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est assez clair.

Monsieur Archambault.

1980

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Je vais vous décevoir, je vais vous ramener plus très terre-à-terre. Au niveau d'une gestion patrimoniale des paysages. On s'entend que la démonstration du paysage, comme vous l'avez pris très englobant et tout, amène aussi la question d'une caractérisation de ces paysages-là selon un intérêt purement esthétique, selon un intérêt culturel, je dirais sociopolitique pour reprendre les termes de monsieur Vallée.

1985

Si on vous demandait de fournir un avis sur des critères qui permettraient de définir des paysages montréalais ou de développer une carte des paysages montréalais en fonction de leur valeur patrimoniale, par quel bout est-ce qu'on prend le...

1990

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

Bien, il faut le prendre par tous les bouts, c'est ça. Il faut le caractériser. En caractérisant, bien, évidemment on fait appel à la dimension historique, la dimension architecturale, la valeur architecturale, la valeur des savoir-faire, la valeur toponymique, et on travaille ça ensemble et puis, finalement, c'est ce qui fait la force du patrimoine. C'est sa cohérence.

1995

2000 C'est comme une courtepointe. S'il nous reste juste quelques petits morceaux, on n'a pas l'image d'ensemble. Il est clair que ce n'est pas une gestion de paysage faite par des architectes paysagistes. C'est un lieu d'intégration, et c'est justement là, ça passe d'abord par la caractérisation et, après ça, ça passe par de la concertation.

2005 On le voit dans le cas du Canal Lachine. On a affaire à une caractérisation qui est probablement d'une abondance, du jamais-vu, dans le sens où patrimoine industriel, on a une multitude d'études. Le paysage lui-même, le visuel, on a une multitude d'études, les tenures, la contamination. On a tous, tous les éléments en main, mais on a affaire à une situation où la concertation, ce n'est pas le mot clef du fonctionnement. Et on arrive à un  
2010 paysage patrimonial qui se concrétise très difficilement à force de poignet, par petits essais et qui, finalement, c'est sûr que ça va donner de la ville en bout de ligne, que ça va donner un univers qui aura probablement été influencé par certains éléments du paysage d'origine, des valeurs patrimoniales de ce paysage-là, mais on le prend à la légère. On le prend sans réellement travailler sur ce dossier-là.

2015 C'est pour ça que je dis que la reconnaissance qu'on a sur le mont Royal, c'était le premier point de démarrage de réellement rentrer dans un plan de paysage. Et je vous dirais que, sur le mont Royal actuellement, il n'y a aucun plan directeur, plan de paysage de l'ensemble de ce territoire-là. Il est caractérisé à différents niveaux, mais il n'est pas  
2020 caractérisé à tous les niveaux et, d'ailleurs, c'est pour ça qu'on ne peut pas faire une réflexion complète et s'enligner sur des axes directeurs.

Et, actuellement, on est encore dans un territoire où le discours sur le paysage est surtout un discours sur le naturel. Et c'est pour ça que la reconnaissance était aussi sur un  
2025 paysage culturel pour un petit peu forcer les acteurs à travailler globalement.

Donc, vous avez raison, la gestion de paysages patrimoniaux va passer par caractérisation, asseoir les équipes ensemble, apprendre à se connaître, arriver à tenir un langage de plus en plus commun. De toute façon, je ne vous apprendrai pas votre métier.  
2030 Comme urbaniste, vous savez ce qu'on doit faire normalement. Mais ce n'est pas le cas.

Donc, le clou que DOCOMOMO tape sur le patrimoine de l'architecture moderne, on tape sur le même clou sur le paysage, parce que tant que le paysage ne sera pas à l'intérieur du processus planificateur... on pense aussi que le paysage, c'est un terme, c'est un élément  
2035 qui peut amener de la cohérence entre les spécialistes plutôt que d'amener de la segmentation. C'est le voeu que l'on porte et je pense qu'on ne se trompe pas.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

2040 C'est un élément intégrateur.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

2045 Je pense que c'est un élément intégrateur, parce que je vous dirai qu'il n'appartient à personne, mais que tout le monde en dépend. C'est-à-dire que la façade qui a vue sur un lieu qui donne accès à une rue qui permet d'ouvrir des... comme dit Raoul Duguay: «Tout est dans tout.» Et en matière de paysage, on le sait que tout est dans le tout.

2050 On a vu, par exemple, l'autoroute Ville-Marie, le Carré Viger, ça a été le drame de l'environnement parce que, simplement, on a changé un bout, puis on n'a pas traité l'ensemble. Donc, on voit très, très bien que, en matière de paysage, tout est attaché et on ne veut pas encore l'admettre en ville, dans un milieu urbain. Et plus on est en train d'empiler nos strates d'histoire, d'enlever un bout, d'en remplacer un autre, bien, il faut être un fichu de bon mécano pour être capable de tout mettre ça ensemble, puis que ça donne quelque chose qui roule très bien. Et je pense que le paysage, c'est une des clefs.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

2060 On peut ouvrir Viger deux minutes?

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

Oui, ouvrez Viger.

2065 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Viger était un square.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

2070 Oui.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

2075 Viger est devenu quatre squares.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

2080 Oui, en vertu d'une transaction curieuse.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Oui, et a été découpé en oeuvre d'art.

2085 **Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

Oui.

2090 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Qu'est-ce qu'on fait?

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

2095 Des fonctions segmentées, le loisir, la culture... en tout cas, c'était... bon.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et les sans-abris par...

2100

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

Et les sans-abris qui ont trouvé en fait le refuge sûr, parce que dans une aire de jeux dans ce secteur-là, les sans-abris, c'est plutôt pour eux.

2105

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Oui.

2110 **Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

Le square Viger, effectivement, ça demande une réflexion complète, parce qu'on a vu un désastre qui, maintenant qu'il est réalisé depuis 30 ans peut-être... en 84 seulement? Ah Mon Dieu! C'est plus récent que je pensais. Ça me paraissait long.

2115

Je pense qu'il faut d'abord évaluer ce qu'il y a de bon, ce qu'il y a de pas bon au square Viger. Il y a certaines oeuvres qui ont encore peut-être une valeur artistique et peut-être pas du tout. Et je pense que, là, on doit se pencher sur le square.

2120

Et il y a aussi le fait que, autour du square, les fonctions...

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Sont changées.

2125

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

2130 ... se sont soit bonifiées, se sont dégradées, qu'il y a des réorientations. Et là, je  
pense qu'on a l'exemple d'un territoire où on le prend d'un bout, on pourrait même reculer,  
aller un petit peu plus loin, puis se rendre jusqu'au Palais des congrès, puis dire: «De là à là,  
et tous nos abords, on a une situation globale.» Et puis on va peut-être se retrouver avec  
l'Association du square Viger, où on a tous les propriétaires autour et peut-être une partie des  
usagers, puis se demander où on veut s'en aller avec ce projet-là. Parce que c'est un projet  
qui a été imposé, qui a jamais pris.

2135 Si ça avait été un projet qui avait pris dans la population, on dirait: «Oups! Là, c'est  
autre chose», mais il n'a jamais pris. La greffe n'a pas pris, parce qu'il n'y avait pas de corps  
pour ramasser la greffe. Je veux dire, il y a le greffon, mais il n'y a pas le corps de départ.

2140 Et là, on a aussi un quartier résidentiel qui est en train de se développer autour, le  
Faubourg. Je pense qu'il faut une réflexion sur toute la programmation, où sont les besoins,  
quelles sont les attentes. Mais aussi sur ce territoire-là, il y a peut-être des éléments qui ont  
des valeurs patrimoniales ou des valeurs esthétiques, des valeurs artistiques, et je pense  
qu'en fait de paysage, on a un site qui est exceptionnel d'un seul tenant.

2145 Comment créer sa cohérence, sa cohésion et le mettre en relation avec ses vis-à-vis?  
Bien, moi, je dis que c'est un très beau problème. C'est une très belle situation. Encore, à  
l'intérieur de la Ville, est-ce qu'il y a des contextes qui permettent de monter des équipes de  
projet suffisamment outillées au plan des différentes spécialités et aussi au plan de la capacité  
2150 d'aller chercher la consultation du milieu, puis d'aller... je parle de vraies consultations là. Je  
ne parle pas d'information, mais je parle d'essayer de bien comprendre la dynamique du  
milieu pour relancer ce site-là pour en faire un paysage vivant.

2155 Moi, je vous dirais que c'est un paysage fossile. Il a peut-être que 20 ans de vie,  
mais il pourrait en avoir 100. Il a l'air déserté. Il est déserté. Et tout le monde le connaît,  
mais on ne connaît pas l'intérieur. C'est un paysage de l'intérieur.

2160 Si vous avez bien connu chacune des places, ce sont des lieux qui sont très  
intéressants de l'intérieur, mais il y aura jamais quelqu'un dedans. Alors, on a des coquilles,  
mais vides, inhabitées. Est-ce qu'on peut créer un dynamisme, redynamiser ce milieu-là?  
C'est peut-être possible. Mais, moi, je pense que la côte est dure à remonter parce que les  
dégâts étaient grands.

**LA PRÉSIDENTE :**

2165 Madame Beudet?

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

2170 Il y a plusieurs groupes qui sont venus nous parler de désastres, on vient d'en parler d'un, de craintes parce qu'on essaie de protéger, par exemple, seulement un bâtiment et pas ce qui est autour. Donc, votre propos est très approprié.

2175 Si je comprends bien en termes de patrimoine de paysage, il faudrait par exemple que la Ville, en tant qu'élément directeur, regarde avec les arrondissements qu'est-ce qui serait à protéger, parce qu'il y a sûrement des ensembles qui devraient être élaborés et protégés comme ils le sont maintenant.

2180 Mais j'aimerais aborder avec vous un peu la valeur développement. C'est presque sacrilège d'en parler quand on parle de patrimoine, mais j'aimerais savoir comment vous le voyez, parce qu'il y a des paysages qui ont existé à Montréal, qui avaient d'autres usages.

2185 Si on reprend, par exemple, l'exemple des soeurs de l'Immaculée-Conception, quand j'étais au primaire, c'était une ferme. Alors, c'était tellement champêtre comme paysage, qu'il y avait même un sanatorium de l'autre côté de la rue parce que c'était la campagne.

2190 Alors, il faut regarder, on en parlait tout à l'heure, en termes de développement de la ville, puis j'aimerais ça savoir comment on pourrait procéder. Qu'est-ce que vous jugez important? Quels seraient des critères ou des mesures qui permettraient de protéger ces paysages-là mais, en même temps, de ne pas empêcher que la ville se développe aussi?

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

2195 Déjà si on rentre dans la dialectique paysage, on est dans quelque chose qui évolue tout le temps. On ne reste pas en circuit fermé. Et ça, je dirais que protéger des paysages, c'est pratiquement une vue de l'esprit. Parce que vous parliez de la ferme, et puis un jour, il n'y a plus vaches, et puis ça devient une cour, les soeurs vieillissent. Alors, on voit très bien comment les sites institutionnels évoluent.

2200 Donc, on ne peut pas arrêter le temps. On ne peut pas arrêter le paysage. Le territoire de Montréal a dû avoir énormément d'ormes à une certaine époque. Vous n'en voyez plus un. Donc, il y a beaucoup d'éléments du paysage rural montréalais qui ont changé.

2205 Le développement, justement en consacrant des paysages patrimoniaux, c'est-à-dire un territoire dans lequel il y a un certain nombre de valeurs qui font en sorte que l'ensemble crée un paysage, ça va être ici une église, ça va être ici des ruelles, tel autre endroit, ça va être des façades, ça va être un gabarit, ce sont des éléments qui créent un tout, qui gardent  
2210 une cohérence.

2215 Les éléments qui le distinguent, qui le gardent, qui lui donnent son caractère, sa valeur patrimoniale doivent être maintenus. Mais si on parle de gabarit, on va intervenir sur éviter qu'il y ait des gabarits qui diffèrent ou qui distordent, ou de savoir juste dans quelle mesure on le maintient ce gabarit-là.

2220 Mais si c'est l'affichage, bien, il faut regarder, voir est-ce que l'affichage, on est capables de le protéger tel que. Donc, il faut savoir ce sur quoi on veut intervenir. Mais actuellement, on est dans un débat de patrimoine où, moi, je veux garder la bâtisse; toi, tu veux garder l'arbre; l'autre, il veut garder le trottoir; le troisième veut garder la façade; le troisième l'affiche.

2225 On arrive à une liste d'épicerie. Et une liste d'épicerie ne fait pas un paysage, ça ne fait qu'une liste d'épicerie, et puis ça ne va pas toujours bien ensemble. Le haut, le bijou, la robe et tout ça. À un moment donné, on a tout gardé en matière de patrimoine, on a tout protégé, mais autour on a laissé faire n'importe quoi parce qu'il n'y a pas de valeur identifiée comme étant à protéger.

2230 Autour du parc Lafontaine, on a vu les dégâts faits par ces tours qui ont poussé à la faveur d'une époque. Mais ces tours-là, que l'ensemble soit de ce même gabarit, on dirait: «Ah oui, ça crée un paysage. C'est vrai, ça rend le parc très petit, mais bon, ça crée une ceinture qui a du corps.» Là, on a trois étages, pouf! dix, trois étages, pouf!, six, trois étages, et ça nous donne quelque chose d'incohérent.

2235 Alors, je pense que c'est pour ça que l'idée de traiter un paysage... il y a des architectes paysagistes qui s'occupent du parc Lafontaine, ils s'en occupent très bien. Les Travaux publics s'occupent des rues autour du parc Lafontaine, puis il y a les urbanistes qui s'occupent des gabarits architecturaux, de l'ensemble autour. Mais tout ça, c'est un seul et même paysage. Vous n'arriverez pas à détacher l'un de l'autre!

2240 Vous, quand vous allez vous promener là, vous êtes la même personne qui, d'un côté, avez des bâtiments, une rue, un trottoir, de la circulation, des trottoirs plus larges, plus étroits, donc qui créent des ambiances différentes.

2245 Alors, c'est pour ça que l'approche de paysages patrimoniaux permet d'identifier dans ces lieux-là, dans ces territoires quels sont les éléments clefs à différent niveaux, que ça soit un jardin, une place, un bâtiment, une sculpture, une façade, un alignement, des arbres rares ou historiques, enfin des vieux spécimens, un choix de matériaux dominant qui caractérisent un milieu et sur lequel on peut s'entendre pour identifier les règles à respecter  
2250 au plan patrimonial.

Donc, ça permet le développement, mais pas de n'importe quelle façon. C'est ce qu'on voit d'ailleurs au Canal Lachine. On a un peu donné le mot d'ordre: brique. Tous les



2255 développeurs, ils peuvent faire ce qu'ils veulent, pourvu qu'ils le fassent en brique. Bien, c'est très bien! C'est déjà pas mal. On arrive à quelque chose.

2260 Mais imaginez le scénario où un part en béton, l'autre en brique, l'autre en travertin et tous les coloris, bien, ça nous mène nulle part. Ce n'est plus du développement. C'est une foire d'empoigne. Alors, c'est un peu dans ce sens-là que j'essaie de répondre à votre question.

2265 Comme par exemple Saint-Hyacinthe, je sais que, à Saint-Hyacinthe, ils ont fait énormément de travail pour permettre le développement, mais garder tous les jardins institutionnels, parce que c'est ce qui fait la couleur de leurs rues les plus cossues. Donc, on garde la devanture, on a gardé l'espace. On garde le cachet, on garde le caractère. Mais ça s'est bâti énormément. Mais il faut regarder ça globalement.

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

2270 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2275 Merci beaucoup.

**Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

Merci.

2280 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça a été très instructif.

2285 J'inviterais maintenant les représentants de l'École de technologie supérieure en la personne de monsieur Robert Nelson et de monsieur Benoit Goudreault. Alors, bienvenue et bonsoir.

2290 Nous avons reçu aujourd'hui une lettre que vous avez adressée à la présidente ou la mairesse de l'arrondissement Sud-Ouest. Je ne sais pas si nous devons considérer ça comme votre mémoire. Et je vais vous laisser nous expliquer.

**M. ROBERT NELSON :**

2295 Si je suis ici ce soir, moi, je suis directeur de l'administration de l'École de technologie supérieure depuis 1987. Ma responsabilité, entre autres, c'est de trouver des bâtisses et les locaux pour que l'école réalise sa mission.

2300 La lettre ici, c'est qu'il y a des gens qui m'ont dit: «Écoute, il y a une commission et tout ça.» J'ai dit: «Oui, mais c'est un niveau auquel je ne m'entends pas.» Je veux dire, je suis ingénieur. Je ne suis pas urbaniste, je ne suis pas architecte. Je suis administrateur. Je fais affaires avec les ingénieurs et les urbanistes et les architectes et tout ça, mais ce n'est pas mon métier la politique patrimoniale ou l'urbanisme dans le sens comme tel. Mais les gens ont insisté, ont dit: «Peut-être que ça éclairerait la commission.»

2305 Moi, le point sur lequel je veux intervenir, parce que c'est la seule expertise que j'ai – et évidemment, étant ingénieur, ça va être un peu terre-à-terre, ça ne volera pas très haut, comme vous dites – c'est la conservation de mémoire du passé industriel de Montréal.

2310 Ma demande, je peux la formuler dès le départ, c'est qu'au moins, dans une politique patrimoniale à Montréal, on ait de la clarté par rapport à ce sujet-là et de la continuité, et je vais m'expliquer.

2315 La lettre, c'est un exemple d'un cas malheureux qu'on a vécu et que je vais situer dans le contexte comme tel de développement de l'École de technologie supérieure, si vous le permettez.

2320 Alors, l'école était sur Henri-Julien dans une bâtisse qui était l'ancienne école Émile-Nelligan. On s'est développé là de 1985 à 1991. Et dès 1991, on manquait d'espace. Alors, dans la quartier, vous dites: Bon, bien, ce n'est pas très compliqué. On peut mettre une autre tour. On pourrait allonger un peu par là, arriver sur la façade de Mont-Royal, rapatrier l'ancienne rue du Griffin qui descendait jusqu'à Mont-Royal, mais qui a été coupée, qui est une belle petite rue en diagonale, ma grand-mère vivait là d'ailleurs, et vous engagez un architecte urbaniste pour dire: «Écoute, pourrais-tu nous faire une petite esquisse de ce que ça pourrait avoir l'air parce que, manifestement, l'école va se développer.»

2325 Et tu prends ta petite esquisse, puis tu t'en vas au Service d'urbanisme, à l'époque oui, comme tel. Et là, on dit: «Fort intéressant, extraordinaire et tout, mais il y a quelques maisons.» On dit: «Oui, mais on les a comptées. Il y exactement 57 appartements, puis il y a un terrain de l'autre côté qu'on serait prêts à acheter pour reconstruire des appartements pour que les gens logent dans le coin.» Là, on vous explique: «À Montréal, il n'est pas question de démolir une maison.» Vous dites: «Si c'est ça, c'est ça. On oublie ça.»

2335 C'était une bonne idée mais, nous, on pensait que ça aurait pu peut-être améliorer le quartier, en tout cas donner, parce qu'on enlevait une vieille usine qui est disparue depuis, qu'on a démolie. Tout le monde était d'accord à démolir ce qui était sur Mont-Royal. C'était d'une laideur invraisemblable.

Et c'est vrai qu'il y avait sept petites bâtisses où des gens logeaient, qui étaient trois

2340 étages, qui étaient jolies, qui étaient bien conçues, qui rappelaient l'époque de 1920, 1930, à l'époque où ça a été construit. J'ai aucun désaccord avec ça, mais les pauvres petites maisons, elles étaient situées entre cette tour de l'école Émile-Nelligan et, de l'autre côté, cette ancienne industrie du vêtement qui n'était plus une industrie du vêtement. Mais on nous explique que ça ne se fait pas. Oui, oui, tu dis: «Si ça ne se fait pas, on oublie ça, mais il faut quand même trouver un endroit où aller.»

2345 Évidemment, ça commence à se savoir dans le milieu. Alors, des gens de l'Institut Armand-Frappier disent: «Écoute, l'École de technologie supérieure en plein développement, pourquoi vous ne venez pas sur notre site magnifique sur le bord de la rivière des Prairies et tout ça.» D'ailleurs, c'est un magnifique site. Et vous dites, oui, il y a un petit problème. 2350 C'est le service d'autobus en fin de semaine parce que, nous, on est ouverts, les étudiants vont peut-être rencontrer des difficultés.

2355 La Ville de Laval, elle dit: «Écoutez, on est prêts à collaborer, puis même à partager avec vous un service d'autobus particulier qui comblerait les horaires et tout ça.» En tout cas, ils mettent la gomme comme tel. Maintenant que le métro arrive au cégep, mes regrets sont encore plus grands, pas juste le beau site de la rivière des Prairies.

2360 Et on se fait approcher aussi par des fonctionnaires de la Ville de Montréal qui disent: «Écoutez, il y a un site industriel qui est complètement désaffecté.» Ils voulaient d'abord nous amener dans la Technopole. Ça, on a dit: «C'est bien trop loin. Il n'y a pas d'autobus qui va là.» C'est un magnifique paysage par exemple, on reconnaît tous ça, mais on dit: «On n'est pas capables.» Je veux dire, plus personne va venir aux cours ou, en tout cas, il va falloir revenir aux anciens campus en résidence où vous offrez tous les services, logement, cinéma, vie culturelle et tout ça. Vous êtes tellement loin, puis il n'y a pas de services.

2365 Mais là, ils nous intéressent au quartier de la brasserie O'Keefe qui était désaffectée depuis 1989. Ils nous disent: «Pourquoi vous ne regardez pas ça?» Vous ne pouvez pas refuser d'aller visiter ces bâtiments-là. Vous faites le tour de l'ensemble des bâtiments. Et par le plus grand bonheur, vous en découvrez un qui convient parfaitement à une école 2370 d'ingénieurs.

2375 C'est l'usine où on est installés maintenant, du côté ouest de Peel, au coin de Notre-Dame, magnifiques inter-colonnade à 27 pieds, planchers pouvant accueillir n'importe quelle machinerie comme tel, pas à se casser la tête où tu mets tel laboratoire. Si ça fait ton affaire, c'est parfait, on va le mettre là, on n'a pas de problème.

2380 La bâtisse, évidemment industrielle, l'isolation, les fenêtres, tout ça, oubliez ça, il faut tout reprendre, qui est de 300 par 400 pour vous donner les dimensions. On est probablement une des rares institutions qui peut utiliser ça, parce que des laboratoires, ça ne demande pas de fenêtre.

2385 Cependant, pour les gens qui travaillent, ils n'aiment pas ça travailler quand il n'y a pas de fenêtre. Et ça, je fais une petite anecdote, je reprendrai le processus par après. Et évidemment, on est obligés de transformer la rue Notre-Dame, parce qu'on avait la fenestration, en tout cas les ouvertures de fenêtres qu'il y avait sur la rue Notre-Dame, parce qu'il y avait 19 pieds, on pouvait mettre des mezzanines.

2390 Autrement, la décision, c'était clair, il y avait une bonne partie de notre personnel qui ne verrait jamais la lumière, c'était dans le centre si on gardait la fenestration telle quelle. Alors, il fallait modifier ça. Mais ça semblait pas trop pire comme tel, parce que c'était juste sur une façade, puis c'était des mezzanines. On s'est dit: «C'est sûrement réalisable.»

2395 Alors, le maire à ce moment-là, les fonctionnaires disant qu'on avait peut-être un intérêt... met le maire dans le dossier, tout le monde se mettent après nous: «Il faut que vous alliez là. Il y a personne dans ce milieu-là. Il faut revitaliser ce milieu-là, ça n'a pas de bon sens.»

2400 Autre petite anecdote, consulte le personnel: «Qu'est-ce que vous pensez?» «On ne veut pas aller là – ils ont dit – il va y avoir des crimes et tout ça.» Fait venir le lieutenant de police du poste qui est là à l'école. Le lieutenant de police, il dit: «Zéro criminalité. Ce n'est pas compliqué, il n'y a pas personne. Quand il n'y a pas personne, il ne peut pas avoir de crime.» Il dit: «Probablement quand vous allez arriver, il va y avoir un peu de criminalité comme telle.» Les gens pas trop rassurés quand même, mais ont dit: «Bon, bien, s'il le faut, on ira vous raccompagner. On paiera le taxi pour les gens qui partent le soir et tout ça.»

2405 Vous êtes à l'époque. Alors, finalement, le fédéral met de l'argent, le ministère de l'Éducation, le maire, tout le monde est heureux. On part en 1994, on s'installe là.

2410 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez gagné un prix d'ailleurs.

**M. ROBERT NELSON :**

2415 Pas pour ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2420 Pas pour cet édifice-là?

**M. ROBERT NELSON :**

On a gagné un prix pour le bâtiment intelligent.

2425 **LA PRÉSIDENTE :**

Efficacité énergétique?

**M. ROBERT NELSON :**

2430

Oui, efficacité énergétique, mais pas du tout pour l'architecture. En tout cas, moi, les commentaires que j'ai eus, c'est plus des tomates.

2435

Deuxième chose sur la politique patrimoniale, qu'est-ce qu'on conserve? Parce que, ça, ça a été le premier problème. Une fois qu'on rentre dans le bâtiment, que tout le monde a été gentil, que vous avez signé votre contrat d'achat, puis que vous avez l'argent en main pour construire, là, ça commence.

2440

Tout ce beau monde-là, on a fait l'ouverture et tout ça, est parti, puis vous vous installez avec les fonctionnaires, puis vous commencez à travailler. Vous leur dites: «Écoutez, moi, sur la rue Notre-Dame, il faut que j'installe plus de monde que ce qu'il y a de fenêtres là.» Et là, je parle de valeur patrimoniale. Là, il faudrait absolument garder l'ancienne fenestration. Mais ce n'est pas possible, ce n'est pas possible. J'ai dit: «Ou je condamne mes gens à aller travailler dans le noir comme tel, ce n'est absolument pas possible. Il y en a une à transformer. On peut tout vous garder le reste, mais ça, il faut le transformer.» Tirailage et tout ça, vous connaissez à peu près.

2445

2450

On monte un peu plus haut puis, finalement, les gens disent: «Écoute, c'est nous qui avons amené l'ÉTS là. Il va bien falloir pour eux faire un compromis.» Moi, je ne le sais pas, mais moi, ce que j'entendais, c'est qu'il faut absolument garder tout intact.

2455

Deuxième problème qui se présente, c'est que ce bâtiment-là, plus de 50 %, il est en panneaux d'amiante ciment blanc complètement. Vous ne pouvez pas garder les panneaux d'amiante ciment. Une structure qui a été faite pour porter des panneaux d'amiante ciment, elle peut difficilement endurer des murs de brique et tout ça. À moins que les coûts n'aient aucune espèce d'importance, bien sûr qu'on peut faire n'importe quoi.

2460

Puis la brique aussi qui était en terra cotta et tout ça, parce que c'était des murs d'un pied et demi d'épais, parce qu'à l'époque, ce qu'on essayait de faire, c'était sortir la chaleur de l'usine, ce n'était pas de la garder comme telle. Et la brique était très endommagée comme telle. Et si vous regardez de refaire un mur de brique en boutisse dans du terra cotta d'un pied et demi, vous regardez une moyenne facture, parce qu'il faut en fait tout démolir ça, puis refaire votre mur de brique.

2465 Un, on se dit: la meilleure solution, c'est qu'on met des panneaux, à l'époque, en fibre de verre et ciment, ce qu'on a à l'heure actuelle à l'extérieur, qui va rappeler, en tout cas, qu'une bonne partie de l'édifice était fait comme ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2470 Monsieur Nelson, j'aimerais ça que vous arriviez à...

**M. ROBERT NELSON :**

2475 Oui, je vais accélérer. On s'est fait causer fortement, on l'a fait pareil. Bon, terminé! On est là.

2480 Maintenant, j'arrive à la lettre. Mon message, il est simple. C'est quand vous demandez à quelqu'un d'aller dans un milieu industriel que vous voulez conservez, je vais vous le dire clairement, c'est impossible, parce qu'une industrie a été faite pour une fin spécifique.

2485 Il y a des rares cas, comme l'ÉTS dans l'usine d'embouteillage, où à cause d'une spécificité, tu peux la reconverter, mais tu ne peux pas le reconverter en la gardant intégralement. Et ça, c'est mon message. Toutes les anecdotes que je vous ai dit, c'est qu'on n'avait pas le choix, on ne pouvait pas garder intégralement ce bâtiment-là. On en a gardé une bonne partie.

2490 Récemment, le développement de l'École nous fait voir qu'il va nous falloir du terrain autour, demande l'autorisation au gouvernement d'exproprier, qu'on obtient, et donc on engage l'expropriation du gros bâtiment brun qui est de l'autre côté de la rue au coin de Peel et Notre-Dame. Et on a tout vérifié...

**LA PRÉSIDENTE :**

2495 Ça, c'est le coin sud-est?

**M. ROBERT NELSON :**

2500 Sud-est. Et on a tout vérifié avant de faire ça. Vous avez des notaires, des avocats. Avec le gouvernement, est-ce que c'est classé bien culturel? Est-ce que c'est classé ceci? Tu fais le tour avec l'arrondissement et tout ça. Il y a rien de ça. Il y a un petit vestige à l'arrière qui est les murs de pierre de la première brasserie qui était classé comme un terrain industriel. Tu peux toujours trouver comment garder ce vestige-là, l'intégrer à un projet, pas de casse-tête.

2505

2510 Vous expropriez et vous engagez un bureau d'architectes qui vous dit: «Bien, écoute. Si tu veux démolir...» parce que, ça, il y a absolument rien à faire. Si vous voulez faire quelque chose avec ça, c'est des entrepôts. Il y a rien d'autre à faire avec ça. C'était un entrepôt pour la bière comme tel. Tous les murs sont aveugles. D'ailleurs, des entrepôts, c'est beaucoup mieux quand les murs sont aveugles que quand ils sont ouverts.

2515 Et on commence le processus, puis on se fait dire: «Bien, écoute. Un permis de démolition, ça prend une analyse de la valeur patrimoniale.» Bien, vous dites: «C'est qui les experts.» On dit: «Monsieur Marsan.» Alors, vous engagez monsieur Marsan. Tout le monde est d'accord, le beau petit bureau chef d'O'Keefe, il y avait personne qui veut démolir ça, incluant nous, mais pour le reste on avait de la difficulté.

2520 Monsieur Marsan nous convainc que, en faisant toute l'étude de l'histoire, il faut garder le bâtiment au coin de William et Peel qui est le seul, à part du beau petit bureau chef, qui a de la fenestration. Donc, on peut faire entrer de la lumière dans le bâtiment. À la fin, j'ai failli abandonner le projet là et dire: «Écoute, on oublie ça.» Puis finalement, vous dites «oui».

2525 Alors, là, vous aboutissez à la Ville, puis vous leur dites: «Bien, j'ai des architectes qui ont préparé quelque chose.» «Ah! Bien – ils ont dit – écoutez, là. Attendez un peu comme tel. Il va falloir regarder, s'interroger sur la valeur patrimoniale.» Vous pensiez l'avoir fait, vous, mais vous passez à un autre département, puis tout ça.

2530 On attend un moment. Les vacances d'été arrivent. Et un bon matin, on a un téléphone du Conseil du patrimoine de Montréal qui nous dit: «Écoutez, on nous a demandé un avis sur la valeur patrimoniale de cela.» Personne ne vous a parlé à date qu'ils étaient pour faire ça, dans vos relations, que le Conseil du patrimoine était pour regarder ça.

2535 Et, heureusement, le Conseil du patrimoine a demandé à nous rencontrer. Là, on vous apprend que, quelques mois après qu'on vous avait autorisé à exproprier, on avait déclaré tout le bâtiment d'intérêt patrimonial au critère D-B. C'est incompréhensible les avis d'ailleurs.

2540 Ils ont dit: «Les bâtiments des numéros», tel machin truc... en tout cas, j'aurais été incapable, même si j'avais lu le journal, de reconnaître que c'était notre bâtiment dont il était question. On a évidemment eu aucune lettre nous disant qu'on avait l'intention, à la Ville, de faire quelque chose avec ça. Et là, vous apprenez que votre bâtiment tout à coup a une valeur d'intérêt patrimonial. Vous dites: «Ça veut dire quoi, ça, "d'intérêt patrimonial"?»  
2545 «Bien, ça veut dire qu'il faut faire des compromis, d'en garder un peu, puis de ne pas en garder un peu», et tout.

Bref, vous l'avez dans la lettre, la conclusion du Conseil du patrimoine: il faut tout garder, incluant l'ancien équipement, pour le remettre en état.

2550

Moi, je vous dis deux choses. Si vous m'aviez dit ça au départ, je ne serais pas là. J'ai aucune objection à ce que la Ville dise: «Je veux garder ces bâtiments-là de façon intégrale.» Dites-le à la personne. Dites: «Ne va pas dans ce quartier-là parce que, toi, tu ne pourras pas utiliser ça. Va-t-en ailleurs.» Dites-le à la personne.

2555

Deuxièmement, c'est qu'une fois que vous avez invité quelqu'un à venir dans un quartier qui était complètement désaffecté, essayez de l'aider un peu. Et c'est clair que, nous, on est une institution. Quoi que je pense pour ce site-là, je vais avoir besoin de fenêtres. Je ne peux pas imaginer quelque chose qui est plein de murs aveugles, puis des murs aveugles d'un pied et demi d'épais qui partent du sol, puis qui montent jusqu'en haut.

2560

On me dit: «Vous pourriez faire des condos» comme on a fait à la Redpath. «On l'a sauvé», ça, c'est une des réponses. J'ai dit: «Vous pensez qu'une institution subventionnée par le gouvernement va faire des condos... » – parce qu'on l'a évalué combien ça pourrait coûter faire des appartements là-dedans – «... à 450 \$ du pied carré quand notre mandat c'est de faire de l'enseignement et de la recherche, à la rigueur de loger des étudiants, pour ceux qui sont de l'extérieur? Il y a quelque chose qui ne marche pas. Soyez clair. Qu'est-ce que vous voulez, dites-le au monde. Si vous aviez dit: "On veut tout garder ça intégralement", on n'y serait pas.» On serait à Laval, ça serait beaucoup plus simple comme tel.

2565

2570

Et on n'a pas objection, on l'a gardé le garage avec la Société de développement des musées de Montréal. Même si on est ingénieur, ce n'est pas ce qui nous excite le plus de démolir quelque chose. On est plus à construire quelque chose comme tel. Mais il va falloir d'abord que vous clarifiiez c'est quoi quelque chose d'intérêt patrimonial.

2575

J'ai l'impression que c'est à géométrie très variable comme tel. C'est quoi que vous voulez conserver? C'est quoi que vous voulez garder? Puis au moins, si vous vouliez en déclarer un, bien, avisez le client qui est propriétaire. Dites-lui: «Écoute. Nous, on a une bonne idée. On ne pourrait pas en discuter un peu?» Et non pas l'assommer d'un coup.

2580

Autrement, je veux dire, ce qu'il va arriver de ce bâtiment-là, ce n'est pas compliqué, c'est qu'on a des projets qui sont en marche et si les projets sont refusés, bien, ça va faire comme l'hôtel Queen. Inévitablement, la nature va se charger de la question. Avec de l'eau puis du gel, on arrive inévitablement... sur 100 ans des fois, parce que les choses disparaissent.

2585

Nous, on n'a pas un mandat de faire un musée brassicole au Québec de l'ancienne brasserie. On n'a pas ce mandat-là, puis on n'a pas l'argent. Alors, on va le laisser là, puis ça va rester là.

2590



Le message que je voulais passer, c'est que quand vous êtes la conservation d'une mémoire du passé industriel de Montréal, il y aurait un très grand intérêt à clarifier c'est quoi que vous voulez garder comme mémoire, jusqu'à quel point sont vos exigences pour qu'au moins... il y a peut-être des gens qui vont être attirés sachant clairement que c'est ça.

2595

J'ai dit: «Est-ce qu'on va pouvoir établir des résidences étudiantes?», parce que tout le zonage ne permettait pas ça, c'était zoné industriel. Quand on est partis: «Ah! Si vous y allez, ça va être extraordinaire. Vous allez revitaliser le quartier, c'est parfait.» Une fois qu'on t'a laissé faire un petit bout, après ça, on t'accroche comme il faut, puis on dit: «Non, non, non, non. Là, c'est plus du tout ça qu'on veut. En tout cas, tu n'as plus le droit de faire ça.»

2600

Je voudrais juste à la fin peut-être en profiter. J'ai entendu les commentaires sur la vision paysage, sur la nécessité d'intégrer le paysage. Je suis parfaitement d'accord.

2605

Nous, on est la phase I, comme la phase II au nord de Notre-Dame, le bâtiment qui a été construit dans des tons de gris et dans des hauteurs de toit qui respectent ce qui est là, et c'est ce qu'on veut faire. Et on a autorisé un projet True North à côté, qui est des maisons, des condos qui ne sont pas du tout dans les lignes de hauteur de toit et qui ne sont absolument pas dans les couleurs dans lesquelles on est.

2610

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est en face du Planétarium, donc adjacent à l'édifice de la phase II?

2615

**M. ROBERT NELSON :**

La phase II...

**LA PRÉSIDENTE :**

2620

Adjacent?

**M. ROBERT NELSON :**

2625

C'est ça, qui est juste au nord de Notre-Dame. Et après ça, vous avez le projet True North qui se construit, du dix étages et des choses comme ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2630

Mais ça a été autorisé en même temps, ça.

**M. ROBERT NELSON :**

Non.

2635

**LA PRÉSIDENTE :**

Non?

2640

**M. ROBERT NELSON :**

Non. Il y a un plan d'ensemble qui a été adopté pour le quadrilatère. Nous, on a acheté le terrain, mais la Ville n'a pas voulu modifier leur plan d'ensemble pour permettre l'usage institutionnel.

2645

Après ça, il a fallu se payer la farce, la *Loi 89*, puis tout recommencer pour avoir un usage institutionnel. Ça a été autorisé après. Ça a été autorisé dans le format de gabarit par exemple. Construire en trapèze, ce n'est pas évident pour une institution d'enseignement et de recherche non plus, mais on l'a fait. En tout cas, nous, on en est satisfaits comme tel.

2650

On l'a construit dans les hauteurs de toit, mais... en tout cas, tout ce que je dis, je n'ai pas objection. True North, on peut construire avec de la brique comme telle, puis avoir quelque chose de complètement sable à côté, puis on s'en va comme ça. Je n'ai pas objection. Ça fait des villes intéressantes. Mais je dis que, ça, c'est un cas où manifestement... en tout cas, le deuxième n'avait pas à tenir compte.

2655

L'autre chose aussi, c'est que, écoutez, je suis dans un quartier industriel. Le zonage dit qu'il faut construire enlignement sur rue. Alors, quand vous faites de l'enlignement sur rue, oubliez les arbres, sauf ceux qu'on va faire dans les trous du trottoir. Oubliez tout, c'est béton à béton.

2660

C'est vrai que notre passé industriel, c'est l'enlignement sur rue. C'est certain qu'on n'était pas pour perdre un pied carré une industrie comme telle. On était pour s'aligner sur la ligne de propriété, c'est bien certain, pour avoir le bâtiment le plus gros possible dans le cadre.

2665

Mais ça aussi, je dis que c'est une valeur patrimoniale. C'est comme ça que c'était construit. Mais en même temps, les gens disent: «Bien, si on pouvait avoir un peu plus d'arbres, un peu plus de ceci», tu ne peux pas garder les deux. Si tu est enlignement sur rue, zéro, c'est tout béton. Il n'y a rien à faire.

2670

**LA PRÉSIDENTE :**

2675 Monsieur Nelson, par rapport à la Politique du patrimoine, si je comprends bien, l'ÉTS a construit sa phase I dans l'édifice de O'Keefe?

**M. ROBERT NELSON :**

2680 Bien, c'était O'Keefe.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'était O'Keefe.

2685 **M. ROBERT NELSON :**

C'est l'usine de bière. Tous ces bâtiments-là d'ailleurs étaient reliés.

**LA PRÉSIDENTE :**

2690 La phase II, vous l'avez complétée juste en face?

**M. ROBERT NELSON :**

2695 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2700 Là, vous voudriez faire une phase III?

**M. ROBERT NELSON :**

Oui.

2705 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez acheté l'édifice d'entreposage?

**M. ROBERT NELSON :**

2710 Oui, on l'a exproprié.

**LA PRÉSIDENTE :**

2715 Vous l'avez exproprié?

**M. ROBERT NELSON :**

2720 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2725 Là, ça a l'air que les critères patrimoniaux ne vous permettront pas d'utiliser cet immeuble-là pour les fins...

**M. ROBERT NELSON :**

2730 En tout cas, il y a un avis du Conseil du patrimoine qui dit de ne pas faire ça. Est-ce qu'on va être capables de convaincre les gens que... je veux dire, l'intention est louable, mais pour nous, ce n'est pas faisable.

**LA PRÉSIDENTE :**

2735 Alors, ma question est la suivante. Si jamais ce n'était pas possible d'utiliser le site que vous avez exproprié pour construire votre phase III, quelle procédure vous prendriez, mettons, pour aller acheter ou exproprier un quadrilatère à côté? Qu'est-ce que vous avez besoin par rapport à la Politique du patrimoine? Dans le sens suivant, c'est que, d'après ce que je comprends, les critères normatifs, qui ont été mis sur le bâtiment que vous avez exproprié, n'étaient pas là au moment où vous l'avez exproprié.

2740

**M. ROBERT NELSON :**

2745 Oui. Ils n'ont jamais été là avant. Puis quand on nous a invités à venir dans le quartier, on nous a jamais dit ça non plus que c'était ça l'intention. C'est uniquement quand ça a commencé à être habité. Avant que ce soit habité, si j'avais décidé d'aller de l'autre côté, puis j'avais dit: «Écoute, il faut que je démolisse tout ça», on aurait dit: «Bravo, tu vas remettre de la vie dans le quartier. Excellent. Merci beaucoup.» Comme tel, il y avait rien, zéro.

2750 Mais une fois que vous êtes rendus, et c'est là que je ne marche plus, là il y a quelqu'un qui vient changer tout le portrait, puis le règlement, puis le paysage. Nous, on a investi là 225 M \$ dans le coin. On ne peut pas déménager. Je veux dire, on est cloués là, c'est fini. Aucun gouvernement va nous redonner 225 M \$ pour aller ailleurs. Puis ces bâtisses-là, vous ne pouvez pas vendre ça à qui que ce soit. Je veux dire, c'est pour faire

2755 des laboratoires, puis des classes, à moins peut-être l'Université de Montréal qui cherche de l'espace ou McGill.

Et c'est ça, c'est que, quand vous faites la conservation d'une mémoire du passé industriel, il serait peut-être temps de clarifier c'est quoi que ça veut dire, quels bâtiments vous voulez garder, puis quelles exigences vous avez face à ça comme tel, et non pas d'arriver après coup, puis dire: «Wou-wou, ton bâtiment, il vient d'être classé d'intérêt patrimonial. Wou-wou, il y a un Conseil du patrimoine qui s'en vient ici, puis qui va te faire un avis qui dit que, à moins que tu me gardes tout ça intact, tu ne peut pas rien faire.» Je veux dire, si c'est ça...

2765

**LA PRÉSIDENTE :**

Je pense qu'on a compris votre point, monsieur Nelson.

2770

**M. ROBERT NELSON :**

Oui, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2775

Je pense que c'est assez clair. J'essaie juste de voir comment est-ce que, dans le cadre de la Politique du patrimoine, ce genre de situation malencontreuse peut être évitée dans le futur. Parce que vous comprendrez qu'il n'est pas dans notre mandat de statuer sur les façons dont les choses se sont déroulées par le passé, mais vous amenez le volet du patrimoine industriel, puis je pense que le mieux qu'on puisse faire, c'est d'essayer de s'assurer que les propriétaires fonciers, qui agissent en bonne foi, ne se sentent pas lésés par la réglementation en matière patrimoniale.

2780

**M. ROBERT NELSON :**

2785

Ça, c'est la première. La deuxième, regardez beaucoup les sites industriels que vous voudriez conserver intégralement, parce que ce que je vous dis, c'est qu'un site industriel est dessiné pour faire une chose spécifiquement.

2790

Je vais prendre les usines de vêtement qu'on a. C'est tout des grands planchers, grandes hauteurs, très fenestré. On est capables de repenser des choses là-dedans qui vont plus dans le sens du bureau, ou peut-être loft, ou des choses comme ça. Mais quand vous êtes dans du bâtiment industriel, ça a été fait pour faire de la bière.

2795

Et ce qu'il faut savoir, c'est pourquoi ils l'ont abandonné ce site-là? C'est parce que maintenant, de la bière, ça se fait plus économiquement quand on le fait à l'horizontale et

2800 non pas à la verticale. Et Molson n'avait des terrains que là-bas, parce que c'est lui qui a acheté O'Keefe, parce qu'il se demandait dans lequel des deux il était pour aller. Il dit: «Avec toute la modernisation du processus brassicole, je suis mieux de rester sur mes terrains, parce que j'ai de la place pour m'allonger à l'horizontale.»

2805 Ce que je veux vous souligner, c'est qu'un bâtiment industriel, pensez que ça va se reconverter. Je veux dire, à moins que vous refaites de la bière, mais même là, si vous voulez refaire de la bière là, on ne serait pas économiquement rentables.

**LA PRÉSIDENTE :**

2810 Puis avez rajouté d'autres points. Vous avez dit: «Si on essaie de recycler des bâtiments industriels, mais qu'on change l'usage, ça se peut que, en termes d'aménagement paysager, on ait d'autres besoins, de nouveaux besoins.» Je pense que votre point est très clair.

**M. ROBERT NELSON :**

2815 En tout cas, j'espère que je ne vous ai pas trop ennuyés.

**LA PRÉSIDENTE :**

2820 Non, non, pas du tout.

**M. ROBERT NELSON :**

2825 Parce que c'est facilement dit. Mais je pense, et avec tout le respect que j'ai pour les gens qui sont dans l'urbanisme et l'architecture, le bâtiment industriel est peut-être moins bien connu en termes de c'est quoi ses capacités de transformation, c'est quoi les facilités qu'on a avec ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2830 Il n'y a pas des résidences qui ont été faites au coin de William et Peel? Ça ne faisait pas partie de ce bâtiment-là, ça?

**M. ROBERT NELSON :**

2835 Non. Les résidences ont été faites en descendant sur Peel, entre William et Ontario. Vous avez l'ancien garage, le merveilleux bâtiment des années 1929. Vous regardez l'architecture extérieur là-dessus! C'est un garage de camions. En tout cas, il est très joli.

2840 Et on a acheté tout le quadrilatère de Molson pour faire des résidences étudiantes. La première chose qu'on a demandée à Pomerleau, on a dit: «Écoute, comment tu pourrais

convertir le bâtiment, le garage, en résidence étudiante?» Pomerleau, un excellent entrepreneur, nous est revenu, il dit: «Écoutez, au prix que vous pouvez vous payer, essayez-vous pas, c'est impossible.» Il dit: «Vous avez du terrain libre à côté. Pourquoi vous ne construisez pas là?» Et c'est comme ça qu'on a construit en brique à côté, parce qu'il était impossible.

2845

Et le garage, par un hasard extraordinaire, a servi d'entrepôt muséal qui convient très bien, parce qu'il a des planchers... d'abord, c'est des demi-planchers. Évidemment, vous aviez des rampes de l'un à l'autre. Il y a des machins trucs qui ont 22 pieds de hauteur. Il y en a qui sont à 9 pieds et tout ça. Pour de l'entreposage muséal, c'est presque idéal. Vous pouvez mettre des grosses pièces dans les grosses hauteurs et des choses comme ça, mais c'est une utilisation très spécifique.

2850

La petite anecdote, quand on avait acheté ça, on m'a dit toutes les utilisations possibles. Quand on est arrivés avec la CSDM pour aller chercher nos permis, ils ont dit: «Vous n'avez pas l'usage d'entrepôt muséal.» J'ai dit: «Voyons, ce n'est pas possible. C'est marqué "entrepôt", puis c'est marqué "musée".» Ils ont dit: «Oui, mais ...» J'ai dit: «Si j'ai le droit de faire un entrepôt, puis j'ai le droit de faire un musée, pourquoi je n'ai pas le droit de faire un entrepôt pour les musées?» Bien, ils ont dit: «Non, il faut aller en dérogation pour l'entrepôt muséal», et tout ça, et le party est parti. On l'a fait pareil.

2855

2860

Je ne sais pas pourquoi, on n'avait aucunement l'intention de défigurer ce bâtiment-là. Je pense qu'il s'est fait un excellent travail. C'est la Société des directeurs de musée d'ailleurs qui l'a transformé. Nous, on leur a loué.

2865

Mais je donne un autre exemple, ce bâtiment-là, comme l'usine de bière, a pu être converti à cause d'un usage vraiment exceptionnel qui n'est pas normal. Je veux dire, des entrepôts muséaux, il n'y en a pas 70 à Montréal. C'est le premier qui s'est fait.

2870

Des écoles de génie dans une usine d'embouteillage, moi personnellement, je n'en connais pas, mais c'est à peu près le seul qui peut aller là-dedans, parce qu'il est capable d'utiliser des espaces aveugles.

Mon point, c'est conserver la valeur patrimoniale de ça n'est pas simple au niveau de l'usage comme tel, n'est pas du tout simple, à moins de tout simplement vouloir le garder tel quel, puis faire un musée, puis que les gens se promènent dedans. C'est beaucoup plus complexe que tout autre probablement site patrimonial. Et ça, c'est le message aussi que je veux passer, à part de: ne sautez pas sur le pauvre après qu'il l'a acheté pour lui dire: «Bien, écoute, tu ne le savais pas, mais tu viens de t'acheter une antiquité, puis là, tu ne peux plus rien faire avec.» Merci.

2875

2880

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Nelson.

2885

Est-ce que vous avez quelque chose à rajouter, monsieur Goudreault?

**M. BENOIT GOUDREULT :**

2890

Oui, j'aurais quelque chose à rajouter, moi.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2895

**M. BENOIT GOUDREULT :**

C'est que, dans le fond, il y aurait peut-être à clarifier l'importance d'une conservation d'un bâtiment dans un cadre patrimonial. Est-ce qu'un rappel pourrait faire l'affaire? Alors, ça aussi, à mon sens, ça serait très important que ça puisse être fait.

2900

Vis-à-vis de l'école, on nous dit que ces bâtiments-là, on pourrait effectivement percer des ouvertures à l'intérieur. On pourrait faire un paquet d'interventions, peut-être surhausser mais en conservant les murs qui sont existants. Le gabarit existant, on aurait peut-être pu le surhausser à la limite. Mais de tout ça, après toute cette opération-là, qu'est-ce qu'il reste du bâtiment existant? Est-ce que, vraiment, on est capables d'associer à la volumétrie qui est là, qui est complètement dénaturée, l'aspect original du bâtiment? Je ne crois pas.

2905

Puis je donne en exemple la Redpath qui, dans le fond, est un projet sur lequel j'avais travaillé quand j'étais chez Cardinal & Hardy. C'est un très, très beau projet. Dans mon esprit, c'est un magnifique projet, ça a pris un mécène pour pouvoir le faire. Ça a pris des années avant de le trouver, parce que Ville de Montréal n'a rien fait sur ce site-là pour sauvegarder les structures.

2910

2915

Mais dans le fond, lorsqu'on vient greffer maintenant les balcons, lorsqu'on fait les ouvertures plus grandes, à part la volumétrie de ces bâtiments-là, il ne reste plus rien. Ça aurait pu être neuf, et puis personne ne s'en serait soucié.

2920

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci beaucoup.



2925

Au cours des prochaines semaines, la commission fera rapport de ce qu'elle a entendu et son analyse du projet, et transmettra son rapport au président de l'Office. Le rapport sera ensuite transmis au comité exécutif de la Ville de Montréal et il sera rendu public.

2930

Je vous rappelle que le rapport de la commission est consultatif et non décisionnel. La décision d'adopter le projet de politique du patrimoine appartient au comité exécutif et au conseil municipal.

2935

Je vous rappelle que vous pourrez recevoir une copie du rapport si vous laissez vos noms et adresses à l'entrée de la salle.

En terminant, permettez-moi de vous remercier d'être venus ce soir et de votre intérêt envers la politique et le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal. Mes remerciements vont à tous ceux qui ont participé aux assemblées publiques de consultation, ainsi qu'à l'équipe de la commission.

2940

Alors, la séance de ce soir est close, ainsi que la consultation publique sur le projet de politique de patrimoine de la Ville de Montréal. À tous et à toutes, bonne fin de soirée. Merci.

\*\*\*\*\*

2945

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2950

ET J'AI SIGNÉ:

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**

2955